Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Rapport annuel 1990-1991

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Dépôt légal — 4e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14928-2
ISSN : 0229-3811

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'exercice financier 1990-1991.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,

Gaston Blackburn

Québec, novembre 1991

Monsieur Gaston Blackburn
Ministre du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre le rapport annuel du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'exercice financier 1990-1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

La sous-ministre,

Gisèle Desrochers

Québec, novembre 1991

Table des matières

Introduction 9

Personnel de direction du Ministère 10

Effectifs 11

Budget 1990-1991 12

Répartition des revenus de l'exercice financier 1990-1991 12

Direction du Ministère 13

Direction du secrétariat 13

Direction des affaires juridiques 14

Secrétariat à l'évaluation et à la vérification 14

Direction générale de l'administration 17

Mandat 17

Réalisations 17

Perspectives 18

Direction générale de la ressource faunique 21

Mandat 21

Orientations sectorielles 21

Réalisations 22

Perspectives 25

Direction du marketing et des communications 27

Mandat 27

Réalisations 27

Perspectives 31

Organigramme du Ministère au 31 mars 1991 28

Direction générale des opérations régionales 33

Mandat 33

Réalisations 33

Perspectives 33

Directions régionales 35

Mandat 35

Réalisations communes 35

Perspectives communes 35

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine 35

Direction régionale du Saguenay — Lac-Saint-Jean 35

Direction régionale de Québec 36

Direction régionale de la Mauricie — Bois-Francs 37

Direction régionale de l'Estrie 37

Direction régionale de Montréal 39

Direction régionale de l'Outaouais 39

Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue 40

Direction régionale de la Côte-Nord 41

Direction régionale du Nouveau-Québec 41

Répartition de l'effort en heures et des dossiers traités en regard de la protection de la faune et de l'éducation à la conservation de la faune selon les Directions régionales du Ministère 43

Direction générale du loisir, des sports et des parcs 45

Mandat 45

Orientations sectorielles 45

Réalisations 45

Perspectives 47

Conclusion 49

Annexe I

Appellation officielle des territoires sous la responsabilité du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 51

Annexe II

Lois administrées en tout ou en partie par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ou par un organisme relevant du Ministre 52

Introduction

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche assume deux missions qui sont respectivement : le développement des secteurs du loisir, des sports et des programmes à la jeunesse ainsi que la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats.

Dans le cadre de sa mission « loisir », le Ministère assume la responsabilité de créer les conditions nécessaires pour que la population puisse s'adonner à des activités de loisir adaptées à ses besoins. Dans cette même perspective, le Ministère assure la conservation et la mise en valeur d'espaces naturels en préservant des parcs. À cet effet, le Ministère voit à la planification, au développement, à la coordination et au soutien des actions et interventions des organismes oeuvrant dans ces différents secteurs.

Les responsabilités de gestion de la ressource faunique et de ses habitats reliées à la mission « faune » s'exercent avec le souci de conserver les espèces au bénéfice des générations actuelles et futures. À cet effet, le Ministère effectue des actions de connaissance, d'inventaire, de réglementation, de surveillance et de développement dans le domaine des ressources fauniques et de ses habitats.

Pour accomplir ces missions fondamentales et dans la poursuite de ce qui a été entrepris au cours des dernières années, le Ministère s'est doté d'orientations qui encadrent ses priorités pour la période 1989 à 1992.

Ces orientations ministérielles et sectorielles identifient les buts que le Ministère se fixe dans l'accomplissement de ses deux missions ainsi que dans la réalisation des activités de gestion qui les supportent.

Ce rapport annuel de 1990-1991 présente un aperçu des réalisations du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Gestion de l'organisation

Pour assurer le développement harmonieux de ses deux missions « faune » et « loisir » et de façon à baliser ses priorités, le Ministère s'est doté d'orientations ministérielles et sectorielles de même que d'un cadre ministériel de gestion. La mise en place de ces outils de gestion permet au Ministère d'intégrer ses démarches de planification, d'allocation de ressources, de suivi et d'évaluation.

Au cours de l'exercice 1990-1991, le Ministère a vu ses gestionnaires poursuivre l'implantation de son processus d'amélioration constante. À la fin de l'exercice financier, toutes les directions ont été sensibilisées aux concepts, valeurs et outils propres à cette démarche et à cet effet, un effort d'harmonisation a été entrepris en regard des politiques, programmes et directives du Ministère.

Par ailleurs, le Ministère a identifié onze dossiers stratégiques constituant son tableau de bord ministériel pour l'exercice 1990-1991.

Loisir, sports, parcs et programmes à la jeunesse

Dans le domaine du loisir, des sports, des parcs et des programmes à la jeunesse, le Ministère a poursuivi, d'une part, le travail amorcé concernant la politique sur le bénévolat, le développement du parc marin du Saguenay, la concertation scolaire-municipale de même que le support aux réseaux d'hébergement.

D'autre part, le Ministère a intensifié ses collaborations avec le ministère de l'Éducation, principalement en ce qui a trait au plan d'action gouvernemental en matière d'organisation du hockey mineur et à la mise en place de programmes sports-études à travers le Québec. Dans le domaine du loisir, le Ministère s'est préoccupé des organismes culturels regroupant des jeunes et a défini un programme d'activités visant la jeune relève culturelle de niveau amateur. De plus, le Ministère a privilégié, pour les organismes provinciaux de loisir, une approche de soutien à des projets spécifiques de développement du loisir plutôt qu'un soutien au fonctionnement des organismes.

Faune et habitats

Dans le domaine de la faune, le Ministère a poursuivi les efforts amorcés dans le cadre du plan d'action Saint-Laurent et a conclu une entente pour favoriser le développement économique du saumon dans les régions du Saguenay — Lac-Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent — Gaspésie et de la Côte-Nord.

Le Ministère a élaboré un projet de politique sur les espèces menacées ou vulnérables et a complété, conjointement avec le ministère de l'Environnement du Québec, l'entente devant accroître les pouvoirs des agents de conservation de la faune en matière d'environnement. De plus, avec la collaboration du ministère de l'Énergie et des Ressources, un cadre de gestion de la villégiature sur les terres publiques a été complété.

Enfin, en ce qui concerne les activités de protection, plusieurs interventions importantes ont été menées au cours de l'exercice 1990-1991 afin de contrer le braconnage. Au cours de cette période, plus de 9 500 dossiers d'infraction ont été établis par les agents de conservation de la faune.

Personnel de direction du Ministère
(en poste au 31 mars 1991)

Ministre
Gaston Blackburn

Directeur de cabinet
Alain Cloutier

Sous-ministre
Gisèle Desrochers

Direction du secrétariat
Francine Émond

Secrétariat à l'évaluation et à la vérification
Vacant

Direction de la comptabilité
Hervé Bolduc

Direction du marketing et des communications
Alain G. Charlebois

Direction des affaires juridiques
Michel Lalande

Direction générale du loisir, des sports et des parcs
Jean-Guy Tessier, sous-ministre adjoint

Direction de la gestion des subventions
Jacques Lévesque

Direction du loisir socioculturel et des programmes à la jeunesse
Gisèle Bouchard

Direction des sports
Jean-Pierre Bastien

Direction du plein air et des parcs
Guy Bussière

Direction des programmes municipaux
John Duncan, par intérim

Direction générale de la ressource faunique
André Magny, sous-ministre adjoint

Service des relations avec les autochtones
Alain Gariépy

Direction de la réglementation, de la tarification et des permis
Richard Chatelain

Direction des territoires fauniques
Luc Samson

Direction de la gestion des espèces et des habitats
Daniel St-Onge

Direction générale de l'administration
Vacant

Direction des ressources humaines
Jacques Rivard

Direction des ressources financières
Roger Tardif

Direction de l'informatique
Jacques Blondeau

Direction des ressources matérielles et des immobilisations
Marc Gauvin

Direction générale des opérations régionales
André Lachance, sous-ministre adjoint
Éric-Yves Harvey, directeur général adjoint

Directions régionales

Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
Michel Brouillard

Saguenay — Lac-Saint-Jean
Luc Berthiaume

Québec
Bernard Lavergne

Mauricie — Bois-Francs
Robert De Nobile

Estrie
Pierre-Hugues Boisvenu

Montréal
André Laforte

Outaouais
Jean Vallée

Abitibi-Témiscamingue
Jean-Guy Dugré

Côte-Nord
Rénald Girard

Nouveau-Québec
Claude Despatie

Effectifs

Au 31 mars 1991, le Ministère comptait 1970 postes réguliers autorisés, incluant les postes en région. Ils étaient répartis selon les catégories d'emplois suivantes :

Hors-cadres	4
Cadres supérieurs	59
Cadres intermédiaires	197
Professionnels	409
Techniciens et assimilés	273
Employés de bureau et assimilés	381
Agents de la paix	453
Ouvriers	194

Budget 1990-1991

	Budget Modifié $	Dépenses $
Programme 01		
Développement du loisir, des sports et du plein air		
Élément 01		
Promotion du loisir socioculturel et du plein air	9 779,1	9 742,6
Élément 02		
Promotion du sport	14 702,6	14 676,4
Élément 03		
Soutien aux organismes multidisciplinaires et développement des équipements	32 622,8	27 810,4
Élément 04		
Promotion du loisir auprès des clientèles spécifiques	7 250,4	6 628,3
Élément 05		
Coordination du programme et soutien organisationnel	4 638,5	4 417,6
Total du programme 01	**68 993,4**	**63 275,3**
Programme 02		
Coordination en matière de ressources fauniques	15 235,6	15 176,6
Total du programme 02	**15 235,6**	**15 176,6**
Programme 03		
Opérations régionales		
Élément 01		
Aménagement et exploitation de la faune	15 824,8	15 805,4
Élément 02		
Loisir, parcs et réserves	31 761,1	31 707,7
Élément 03		
Conservation de la faune	32 266,7	32 173,1
Élément 04		
Coordination des opérations et soutien logistique	15 987,9	15 953,8
Total du programme 03	**95 840,5**	**95 640,0**
Programme 04		
Gestion interne et soutien		
Élément 01		
Direction	15 556,8	15 290,1
Élément 02		
Soutien administratif	31 749,8	30 778,0
Élément 03		
Implantation et amélioration d'équipements	9 555,0	8 879,2
Total du programme 04	**56 861,6**	**54 947,3**
Programme 05		
Régie de la sécurité dans les sports	3 070,8	2 706,6
Total du programme 05	**3 070,8**	**2 706,6**
Total du Ministère	**240 001,9**	**231 745,8**

Répartition des revenus de l'exercice financier 1990-1991

Catégories	Montant $
Permis de pêche, de chasse et de piégeage	19 021,0
Location de chalets, d'espaces de camping et d'embarcations	2 478,0
Droits de pêche et de chasse journaliers	2 411,0
Recouvrements de dépenses des années antérieures	459,0
Aquarium, Jardin zoologique et Jardins de Métis	929,0
Frais d'inscription aux tirages au sort	683,0
Permis de pourvoirie et location de droits exclusifs	973,0
Redevances des concessionnaires	283,0
Certificat du chasseur	254,0
Permis et redevances liés au commerce de fourrures	241,0
Intérêts sur comptes à recevoir et infractions à la Loi sur la conservation de la faune	10,0
Dispositions de surplus et de véhicules usagés	63,0
Permis et redevances liés aux sports et spectacles de combat	67,0
Divers revenus	196,0
Total	**28 068,0**

Direction du Ministère

La Direction du Ministère a pour responsabilité de planifier, organiser, diriger, coordonner et contrôler les activités de l'ensemble du Ministère.

À ce titre, elle élabore les orientations et les stratégies ministérielles et se prononce sur les choix de politiques et de programmes de même que sur les objectifs qui les sous-tendent afin d'en évaluer l'opportunité et de réaliser leur intégration. Aussi, elle assure la coordination nécessaire entre les directions générales du Ministère et, le cas échéant, apporte les adaptations qu'elle juge appropriées.

La Direction du Ministère veille également au suivi des plans d'action découlant des objectifs du Ministère et s'assure du respect des calendriers de travail. Elle favorise la concertation dans la détermination des pratiques de gestion, suscite des échanges d'informations et de données, prépare le budget du Ministère et en coordonne le suivi administratif.

Direction du secrétariat

Mandat

- Fournir aux autorités du Ministère des services-conseils et des services de soutien en matière de secrétariat, de concertation et de suivi pour certains dossiers internes, interministériels et intergouvernementaux.

Objectifs pour l'exercice 1990-1991

- Accroître le soutien au Bureau des sous-ministres dans la poursuite de ses principaux dossiers stratégiques et, plus particulièrement, en ce qui a trait au développement de la démarche « qualité » comme concept faisant partie intégrante de la gestion.
- Terminer la révision et la bonification des processus de production amorcés au cours de l'exercice 1989-1990 : gestion des requêtes, de la correspondance et des documents officiels et ce, dans une perspective d'un meilleur service à la clientèle.

Réalisations

Consolidation d'une approche intégrée de gestion

Au cours de l'exercice 1990-1991, la Direction du secrétariat a apporté son support au Bureau des sous-ministres dans la poursuite de son travail visant la mise en place d'une approche intégrée de gestion.

La démarche « qualité » centrée sur les produits et les clients a exigé l'ajustement du cadre ministériel de gestion. Ainsi, l'élaboration et la mise en place des outils de planification et d'évaluation du cadre ministériel de gestion ont été conditionnées par une démarche d'identification des produits et des clients du Ministère, démarche amorcée au cours du présent exercice.

Quant à la mise en place de la démarche « qualité », l'exercice au permis de terminer l'implantation du processus d'amélioration constante (PAC) au Ministère. L'organisation de colloques « qualité » à l'intention des cadres de direction et des chefs de service, la mise en place d'une structure de gestion de la démarche « qualité » de même que la mise en place de trois équipes ministérielles visant l'amélioration de trois des produits et services du Ministère ont constitué les faits marquants de l'exercice 1990-1991. Le processus d'amélioration constante aura permis, au 31 mars 1991, la mise en place de 65 équipes d'amélioration de la qualité.

La Direction du secrétariat a aussi mis sur pied et piloté une équipe ministérielle d'amélioration de la qualité concernant le traitement des requêtes en provenance du Cabinet du ministre. Cette équipe poursuit son travail et devrait atteindre ses objectifs au cours du prochain exercice.

La consolidation de l'approche intégrée de gestion a été largement favorisée par la tenue régulière de rencontres avec les cadres de direction; la Direction du secrétariat a participé à la préparation, l'animation et le suivi des réunions de juin, octobre, décembre 1990 et mars 1991.

Dossiers internationaux

En ce qui a trait aux dossiers internationaux, la Direction du secrétariat a collaboré, entre autres, à la préparation et à la tenue de la Commission Jeunesse de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports (CONFEJES) à Québec, en septembre 1990 et à la préparation et l'organisation de la rencontre en France de messieurs Gaston Blackburn et Brice Lalonde, responsable de la protection de la nature en France.

Dossiers interministériels

Dans le domaine des dossiers interministériels, la Direction du secrétariat tient à souligner sa participation, entre autres, aux dossiers suivants :

— projet de Loi sur les établissements touristiques et énoncé de la politique en matière de tourisme du ministère du Tourisme : coordination et rédaction des analyses, avis et commentaires;

— Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : 250 dossiers traités et participation à 10 réunions interministérielles;

— avis au Comité ministériel permanent de l'aménagement, du développement régional et de l'environnement (COMPADRE) et conception et mise à jour des plans d'affectation des terres publiques.

Collaboration avec différents partenaires

La Direction du secrétariat a aussi collaboré avec le Protecteur du citoyen et la Commission de toponymie. Les dirigeants de cette Commission ont d'ailleurs exprimé leur satisfaction à l'égard des actions prises par le Ministère dans ce dossier.

Gestion interne

En ce qui concerne la gestion interne, la Direction du secrétariat a à son actif les améliorations suivantes :

— élaboration d'outils de gestion concernant les bilans et le plan annuel d'opération;

— révision du processus de suivi de correspondance et cheminement des documents officiels;

— révision du processus de production des documents liés au COMPADRE, mise en application des améliorations proposées et plan de suivi incluant des mesures de la qualité;

— mise en place d'un système de classement permettant à la Direction du secrétariat de mieux assumer ses fonctions de greffe.

Perspectives

L'exercice 1991-1992 permettra à la Direction du secrétariat d'aider le Bureau des sous-ministres dans la poursuite de son travail d'harmonisation des outils de gestion sur la base des produits du Ministère; la Direction du secrétariat aura à participer à l'élaboration d'une architecture de produits.

Direction des affaires juridiques

Mandat

- Fournir au Ministère le support juridique requis pour ses activités tant dans le champ des lois et règlements dont la responsabilité lui incombe que pour les lois et règlements qui peuvent affecter ses activités. À cet effet, la Direction dispense des conseils légaux au Ministère, vérifie la légalité de divers actes juridiques, révise ou prépare des ententes et participe à la rédaction et à la supervision de projets de lois ou de règlements relevant du Ministère.
- Assurer le traitement des infractions aux lois administrées par le Ministère, notamment : la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec, la Loi sur les parcs, la Loi sur les pêches et le Règlement de pêche du Québec, la Loi et les règlements sur les oiseaux migrateurs. La Direction procède à l'examen de chaque cas d'infraction qui lui est transmis, en évalue la conformité avec la loi et le règlement qui s'y appliquent, en évalue la preuve soumise, prépare le dossier pour le ministère de la Justice et, généralement, gère l'ensemble des opérations reliées au traitement de ce dossier, sauf pour la période où il est traité par ce dernier Ministère.

Réalisations

— Assurer, selon les besoins, la participation du personnel de la Direction à la réalisation de dossiers s'inscrivant dans le cadre des orientations ministérielles ou sectorielles du Ministère.

Perspectives

- S'assurer que la Direction soit préparée administrativement à traiter les dossiers d'infraction lors de l'implantation de la deuxième partie du Code de procédure pénale.

Secrétariat à l'évaluation et à la vérification

Mandat

- Conseiller les autorités du Ministère en matière d'amélioration de la qualité de la gestion et d'évaluation des programmes.
- Assumer la mise en oeuvre du plan de vérification ministériel permettant de déterminer l'existence de contrôles suffisants quant à l'intégrité des opérations du Ministère et des organismes subventionnés.
- Représenter le Ministère au sein de divers groupes interministériels de travail sur l'évaluation des programmes ou sur la vérification interne.

Réalisations

— Production d'un cadre de référence en évaluation.

— Participation, avec la Direction générale des opérations régionales, à la production d'un cadre de référence devant guider le processus de délégation d'activités dans les réserves fauniques.

- Participation au comité de coordination de la mise en oeuvre de la démarche « qualité » au Ministère.
- Production de deux bilans semestriels décrivant l'état de la situation en regard de la mise en oeuvre de la démarche « qualité ».
- Participation active aux activités du conseil d'administration de la Société québécoise d'évaluation des programmes (SQEP) et au groupe des responsables en analyse et évaluation de programmes (GRAEP) du gouvernement du Québec.
- Amorce de la réflexion devant mener à l'implantation d'un système de coordination d'une équipe de travail chargée de l'élaboration d'un système de suivi de la mise en oeuvre de la démarche « qualité » et principalement du travail des équipes d'amélioration de la qualité (EAQ).
- Amorce du processus d'amélioration constante de la qualité dans l'ensemble du Secrétariat à l'évaluation et à la vérification.
- Réalisation de quatorze mandats relatifs à la vérification d'organismes subventionnés et de fédérations diverses.

Perspectives

- Poursuivre la participation au processus d'amélioration constante (PAC).
- Identifier et traiter une première cible d'amélioration dans le cadre du processus d'amélioration constante.
- Assurer la réalisation de la programmation ministérielle.
- Poursuivre la participation au plan ministériel d'évaluation de la gestion déléguée dans les réserves fauniques.

Direction générale de l'administration

Mandat

- Assurer la planification et la coordination des activités relatives à l'élaboration, à la répartition et au contrôle du budget « dépenses » du Ministère.
- Assurer l'application et le respect de la réglementation en ce qui concerne l'administration des revenus et des recettes.
- Pourvoir aux actes administratifs relatifs à l'adjudication des contrats du Ministère et aux mises en paiement requises par les unités administratives du siège social.
- Mettre à la disposition des gestionnaires, dans le cadre du régime de la fonction publique, des services et des conseils qui permettent de gérer, de remplacer et de développer efficacement les ressources humaines du Ministère.
- Élaborer, administrer ou coordonner, selon le cas, l'application des politiques, procédures, règles et pratiques s'appliquant à la gestion des ressources humaines du Ministère.
- Procurer le support professionnel et technique nécessaire aux gestionnaires pour les appuyer dans leurs décisions et leurs attentes en matière de gestion des ressources humaines.
- Assurer à la Direction du Ministère et à ses gestionnaires le soutien requis en matière de gestion des ressources matérielles, d'acquisition et de disposition de biens, d'obtention et d'aménagement de locaux, de fourniture, de développement et de planification dans le domaine des télécommunications.
- Apporter aux autorités et aux unités administratives du Ministère le soutien professionnel nécessaire dans les domaines de l'implantation, de la construction et de l'acquisition de terrains et d'immeubles.
- Assurer à la Direction du Ministère et à ses gestionnaires le soutien requis en matière de développement, d'implantation, d'exploitation et d'entretien des systèmes informatiques et bureautiques.

Réalisations

— Achèvement et mise à jour de la délégation des pouvoirs en matière de gestion financière suivant les principes de gestion approuvés par les autorités. Au cours de la période de référence, deux volets de la délégation des pouvoirs ont été mis à jour, soit les délégations administratives de la sous-ministre en vertu de règlements et de directives de même que les désignations de postes du Conseil du trésor en ce qui a trait aux demandes d'engagement et de paiement. La délégation en matière de « contrats » a été complètement refondue.

— Coordination de l'élaboration complète du concept du système ministériel en matière de gestion intégrée des revenus et recettes de l'ordre de 30 millions de dollars annuellement générant quelque 2 millions de transactions. Le système a été développé en étroite collaboration avec les usagers et la Direction de l'informatique.

— Décentralisation de la vérification avant paiement et de la saisie de données comptables au système SYGBEC pour les activités financières des unités administratives localisées au siège social du Ministère.

— Réalisation de toutes les étapes prévues au système d'allocation des ressources du cadre ministériel de gestion.

— Implantation de la taxe sur les produits et services (TPS) à la tarification des produits concernés et à la comptabilisation des revenus et recettes y afférant.

— Conception d'un programme de formation en gestion des relations de travail (quatre jours) et d'un programme de formation de base « Initiation à la gestion de la santé et sécurité au travail » (deux jours) destinés aux gestionnaires.

— Implantation de la politique ministérielle en santé et sécurité au travail.

— Dépistage des risques de maladies cardio-vasculaires des employés du siège social avec l'aide du Département de santé communautaire du Saint-Sacrement (75 % des employés (480/650) ont participé à l'activité).

— Réalisation du prototype de plate-forme sécuritaire de chargement et déchargement des véhicules de patrouille des agents de conservation de la faune.

— Gestion du concours de recrutement d'agents de projets dans le cadre du programme « Jeunes volontaires ». Plus de 1 800 candidats et candidates ont fourni leur offre de service pour 16 postes disponibles.

- Support aux gestionnaires et aux équipes de travail dans le cadre du processus d'amélioration constante de la qualité (45 sessions de formation ont eu lieu).
- Concrétisation du plan triennal d'amélioration des équipements dans les parcs et réserves.
- Réalisation du programme d'immobilisations du Ministère incluant, entre autres, le centre d'accueil et d'interprétation de Miguasha et le centre de services aux usagers du lac Monroe dans le parc du Mont-Tremblant.
- Poursuite du programme d'acquisition dans les parcs du Saguenay, Mont-Saint-Bruno, Mont-Orford, Miguasha, Pointe-Taillon et à la rivière Sainte-Marguerite.
- Réalisation de la cartographie et de la description technique du parc marin du Saguenay et participation à la cartographie des habitats fauniques.
- Achèvement de l'évaluation des immobilisations du Ministère dans les parcs et réserves et début de l'inventaire des immobilisations dans les zones d'exploitation contrôlée.
- Réalisation d'une programmation triennale d'aménagement.
- Regroupement des effectifs de différentes unités, au 150, boulevard Saint-Cyrille Est, dans un objectif de rationalisation.
- Modernisation du système téléphonique de douze bureaux de la Conservation de la faune et du Service des réservations du Ministère.
- Amélioration du réseau de radiocommunication dans cinq régions.
- Participation active à différents projets de développement technologique initiés par le ministère des Communications du Québec.
- Réorganisation administrative du Service d'approvisionnement et des équipements pour améliorer le service à la clientèle et développer la polyvalence du personnel.
- Amélioration de la gestion des inventaires de vêtements, de brochures touristiques et de formulaires.
- Renouvellement des protocoles de gestion des stocks d'entrepôt avec le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et le ministère des Affaires internationales.
- Élaboration d'un cadre de gestion de l'informatique au Ministère.
- Implantation du nouveau système « Informations juridiques » pour aider les agents de conservation de la faune dans l'exercice de leurs fonctions.
- Poursuite du développement du système des « Habitats fauniques » acquis dans le cadre de la Loi modifiant de nouveau la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune concernant les habitats fauniques (Loi 15).
- Amorce du développement d'un système pour la gestion des « revenus et recettes » du Ministère.
- Entretien et amélioration des systèmes opérationnels.
- Migration du système « Réservations » du micro-ordinateur du Ministère sur l'ordinateur central de la Direction générale de l'informatique du ministère des Communications pour diminuer considérablement le temps de réponse à la clientèle.
- Conception de l'architecture technologique à mettre en place au Ministère.
- Refonte des règles d'accès à l'ordinateur pour accroître la sécurité.
- Développement d'un automatisme de transfert de données entre l'ordinateur central et les micro-ordinateurs.
- Implantation, au bureau du ministre, de la transmission informatisée des communiqués aux journalistes et aux régions.
- Saisie de 1 661 000 permis au lecteur optique et de 174 000 formulaires pour la participation aux divers tirages.
- Mise en place des moyens techniques pour l'exécution des tirages en public à travers la province afin d'accroître la visibilité du Ministère.
- Informatisation du support à la gestion documentaire dans diverses unités administratives.
- Parachèvement de l'architecture des données et des traitements du Ministère.
- Support à l'accroissement du parc de micro-ordinateurs de 199 unités.
- Amorce d'un système d'inventaire micro-informatique s'intégrant au système d'inventaire des biens meubles déjà en place au Ministère.
- Élaboration d'un plan d'action à court terme et d'une stratégie ministérielle de mise en oeuvre de la géomatique au Ministère.
- Amorce d'un prototype pour la gestion du territoire qui constitue une fonction du système « Gestion intégrée des ressources ».

Perspectives

- Terminer l'implantation du système intégré de gestion des revenus et recettes.

- Réviser le format du rapport trimestriel concernant les activités financières du Ministère.
- Diffuser le programme de formation en gestion des relations de travail auprès de la majorité des cadres du Ministère et le programme de formation de base « Initiation à la gestion de la santé et sécurité au travail » auprès des gestionnaires oeuvrant en région.
- Réviser le plan de délégation des pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines.
- Élaborer un programme-cadre de prévention adaptable à l'ensemble des établissements du Ministère.
- Gérer le concours de recrutement des agents de conservation de la faune qui a attiré plus de 2 500 candidats et candidates.
- Consolider les interventions dans le processus d'amélioration constante de la qualité et impliquer davantage le personnel d'encadrement et les employés.
- Entreprendre la réalisation du plan triennal d'amélioration des équipements et fournir l'expertise technique aux régions et aux partenaires du Ministère.
- Poursuivre le programme d'acquisition et implanter un système automatisé de cartographie numérique.
- Continuer l'inventaire des biens immobiliers dans les zones d'exploitation contrôlée et la mise à jour des inventaires des biens immobiliers dans les parcs et réserves.
- Réaménager les bureaux régionaux de Hull et du Nouveau-Québec, réaménager les bureaux régionaux de Sept-Îles et de Sherbrooke et onze bureaux de la Conservation de la faune.
- Élaborer une stratégie ministérielle de réduction des coûts de télécommunication.
- Développer un suivi mensuel informatisé des dossiers d'aménagement.
- Procéder à l'implantation d'un logiciel en approvisionnement.
- Réviser l'application informatique du système de gestion des véhicules automobiles.
- Développer une gestion intégrée des inventaires des biens meubles du siège social.
- Appliquer le cadre de gestion de l'informatique au Ministère.
- Mettre en place le système pour l'application du « Nouveau code de procédure pénale ».
- Implanter le processus de renouvellement étalé du « Certificat du chasseur ».
- Effectuer une étude préliminaire pour la mise en place d'une « Banque généralisée de renseignements ».
- Arrimer l'architecture des données et des traitements à l'architecture technologique.
- Élaborer une stratégie d'implantation des réseaux d'entreprises et l'accès aux données corporatives.
- Mettre en place un système d'inventaire micro-informatique.
- Poursuivre le dossier géomatique de la « Gestion intégrée des ressources » qui impliquera les ressources fauniques, hydriques, forestières et certains aspects socio-économiques.
- Mettre l'accent sur l'amélioration de la continuité et de la gestion des services d'exploitation des systèmes.
- Diminuer le coût des télécommunications en reliant les directions régionales au siège social.

Direction générale de la ressource faunique

Dans le cadre de la mission de conservation et de mise en valeur de la faune et de ses habitats, la Direction générale de la ressource faunique assume les responsabilités de gestion de la ressource faunique dans un souci premier de conservation des espèces au bénéfice des générations actuelles et futures.

Mandat

- Recommander les orientations et les politiques ministérielles en matière de gestion de la faune et de ses habitats, en définir les objectifs et déterminer les priorités d'action du Ministère en ce domaine.
- S'assurer que le développement des orientations, politiques, priorités et programmes s'effectue en collaboration avec les autres secteurs du Ministère appelés à participer à leur mise en oeuvre.
- Analyser l'état des ressources fauniques et des milieux dans lesquels elles vivent et se développent; déterminer les besoins qui s'en dégagent en matière de conservation, d'utilisation, de mise en valeur de la faune et de ses habitats; déterminer les besoins en matière d'éducation de la population.
- Planifier la localisation, la délimitation, l'utilisation et la surveillance des territoires fauniques et développer des politiques qui font appel à la participation et à l'initiative des usagers ou de ceux à qui des droits sont cédés.
- Élaborer et proposer des objectifs et des règles de tarification pour l'ensemble des permis et services offerts par le Ministère.
- Collaborer avec la Fondation de la faune du Québec et les autres partenaires de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de ses habitats.
- Développer et maintenir des relations avec les principaux partenaires du milieu afin de connaître leurs besoins, attentes et réactions face aux orientations, politiques et programmes du Ministère et des résultats qui en découlent.
- Coordonner, développer et maintenir les relations avec les communautés autochtones.
- Veiller au respect des obligations du Ministère en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois.

Orientations sectorielles

Dans le but de mieux encadrer ses priorités, le Ministère s'est doté des orientations sectorielles suivantes en matière de faune :

- Donner suite aux consensus issus du Sommet québécois sur la faune;
- Intensifier l'intervention ministérielle dans le couloir du Saint-Laurent;
- Assurer la protection et la restauration des espèces fauniques menacées ou vulnérables;
- Accentuer les interventions en matière de conservation et de mise en valeur des habitats fauniques;
- Rechercher une meilleure intégration de la gestion des ressources naturelles, en particulier par rapport à la ressource forestière;
- Définir un cadre pour l'exercice des droits, privilèges et responsabilités des Autochtones en matière faunique et l'amélioration des bénéfices économiques qu'ils peuvent retirer de cette ressource;
- Définir l'intervention éducative du Ministère en vue de susciter des attitudes et des comportements respectueux à l'égard de la faune et de son habitat de même qu'à l'égard des utilisateurs de cette ressource et du milieu naturel;
- Poursuivre les travaux sur les espèces prioritaires;
- Offrir et améliorer les conditions permettant au personnel d'exercer le plus efficacement possible ses responsabilités en fonction des différents niveaux d'intervention;
- Améliorer les communications tant auprès du personnel du Ministère qu'auprès des clientèles et de la population en général;
- Instaurer une gestion rigoureuse et structurée des technologies de l'information et fournir, à l'ensemble des directions relevant de la Direction générale de la ressource faunique, un support informatique adéquat;
- Améliorer l'encadrement de la tarification des activités et des services du Ministère.

Réalisations

Suivi du Sommet québécois sur la faune

Le Comité de suivi a continué les travaux qu'il avait amorcés en juin 1988. Rappelons que lors du Sommet québécois sur la faune qui s'est déroulé au printemps 1988, il avait été convenu de mettre sur pied un Comité de suivi chargé de coordonner la mise en application de quelque 150 consensus issus du Sommet. Le Comité de suivi regroupe 26 organismes, lesquels ont participé au Sommet québécois sur la faune.

Au cours de l'exercice 1990-1991, le Comité de suivi a été appelé à statuer sur les dossiers suivants :

- plan de développement et de consolidation de la pourvoirie concessionnaire;
- cadre de gestion des réserves fauniques;
- plans tactiques sur le lynx roux et le lynx du Canada;
- plan tactique sur la martre d'Amérique;
- propositions sur le rôle des partenaires;
- modalités pour la collaboration de divers intervenants du milieu dans la gestion des ressources fauniques (zone d'exploitation contrôlée à gestion mixte);
- programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs (PAAR).

Intervention dans le couloir du Saint-Laurent

- Poursuite de l'application de l'entente d'harmonisation et de concertation pour la dépollution et la protection du fleuve Saint-Laurent avec le gouvernement fédéral.
- Poursuite du programme triennal de recherche sur l'esturgeon noir.
- Élaboration du plan d'action pour la restauration des populations de bars rayés et d'éperlans arc-en-ciel dans l'estuaire du Saint-Laurent.
- Poursuite de l'exercice de planification par les spécialistes en faune aquatique sur le Saint-Laurent.

Espèces fauniques menacées ou vulnérables

- Production de rapports de situation de huit espèces fauniques.
- Production d'un bilan d'évaluation par ordre de priorité des espèces menacées ou vulnérables.
- Élaboration d'un projet de politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables et consultation auprès du public.
- Participation au Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada.
- Participation à la délégation canadienne de la Convention sur le commerce international des espèces sauvages (CITES).
- Production d'un rapport d'analyse de 50 espèces d'insectes en situation précaire au Québec et de la problématique de conservation.
- Recensement des amphibiens et reptiles du Québec en vue de l'élaboration d'un atlas.
- Mise sur pied d'un plan de rétablissement pour la tortue géographique (« graptemys geographica »).
- Élaboration de plans de rétablissement pour le bar rayé, le suceur cuivré et le carcajou.

Conservation et mise en valeur des habitats fauniques

- Production de la cartographie officielle des habitats sur les terres publiques pour la mise en vigueur de la réglementation du nouveau chapitre sur la conservation et la mise en valeur de la faune concernant les habitats fauniques.
- Début des travaux de développement d'une réglementation des activités agricoles (terres privées) portant sur les habitats fauniques.
- Travaux préparatoires à la mise en application des dispositions relatives aux habitats fauniques de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (procédures administratives).
- Coproduction, avec le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère des Transports, de guides touchant des travaux d'aménagement dans l'habitat du poisson.
- Suivi de l'application du règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public conformément à l'entente administrative signée entre le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, le ministère des Forêts et le ministère de l'Environnement.
- Élaboration d'orientations ministérielles concernant l'établissement de refuges fauniques.

Intégration de la gestion des ressources naturelles

La gestion intégrée des ressources est un dossier stratégique au Ministère. Le projet de développement de la gestion intégrée des ressources a été élaboré avec le ministère des Forêts et le ministère de l'Environnement. Le projet a été lancé officiellement, en conférence de presse, par le ministre des Forêts, monsieur Albert Côté et monsieur Gaston Blackburn, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, le 21 mars 1991.

L'entente prévoit la mise sur pied de cinq sous-comités techniques interministériels qui verront au développement des modèles. Les travaux ont été amorcés au cours de la présente année et devraient se poursuivre jusqu'en juillet 1993.

Définition d'un cadre pour l'exercice des droits, privilèges et responsabilités des Autochtones en matière faunique

- Participation active aux réunions régulières et aux groupes de travail du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage. Supervision générale du secrétariat du Comité conjoint, du suivi budgétaire ainsi que du versement des subventions prévues pour l'application des conventions nordiques.
- Participation à toutes les étapes de la négociation avec le Conseil Attikamek-Montagnais et le gouvernement du Québec et mise en oeuvre de l'entente sur les mesures provisoires.
- Coordination et support aux directions régionales dans le cadre de négociations de diverses ententes, notamment les ententes sur la conservation du saumon de l'Atlantique, sur la pêche aux fins d'alimentation et sur le piégeage. Une participation intensive a été consacrée aux dossiers des Algonquins du lac Barrière et des Montagnais des Escoumins.

Éducation au respect du milieu naturel, de la faune et son habitat et des utilisateurs

- Réalisation d'un cadre général d'intervention en éducation à la conservation de la faune.
- Réalisation, à l'intention du personnel des jardins zoologiques, d'un guide normatif présentant les attentes du Ministère en matière de santé animale, d'aménagement de cages et de programmes éducatifs.

Espèces fauniques prioritaires

Saumon

- Lancement du Programme de développement économique du saumon.
- Évaluation des taux d'interception des saumons d'origine québécoise à Terre-Neuve à l'aide d'une technologie nouvelle.
- Parachèvement des essais de colonisation avec les incubateurs à courant ascendant.
- Préparation du bilan annuel sur l'état des stocks et recommandation pour le plan annuel de gestion.

Omble de fontaine et ouananiche

- Mise en place d'un plan quinquennal d'ensemencement par l'introduction de ouananiches en concertation avec le Centre écologique du Lac-Saint-Jean.
- Rédaction d'un guide technique pour le contrôle des espèces compétitrices dans les plans d'eau à omble de fontaine.

Orignal

- Suivi de l'inventaire quinquennal.
- Suivi de l'exploitation pour la chasse.
- Enquête postale auprès des chasseurs d'orignaux.

Cerf de Virginie

- Enquête postale auprès des chasseurs de cerfs.
- Suivi de l'exploitation pour la chasse.
- Suivi de l'inventaire du cerf.
- Préparation des plans d'intervention dans les ravages de cerfs de plus de 5 km^2 situés sur des terres publiques.
- Suivi du programme d'aide à l'aménagement des ravages du cerf de Virginie (PAAR).

Caribou

- Amorce d'un plan quinquennal d'inventaire, d'évaluation et de suivi de la récolte.
- Parachèvement des études sur la croissance des jeunes caribous en enclos.
- Poursuite du programme de redressement de la population de caribous de la Gaspésie.

Ours noir

- Poursuite du suivi de l'inventaire et du suivi de l'exploitation de l'ours noir.

Animaux à fourrure

- Poursuite du plan quinquennal d'inventaire aérien du castor.
- Suivi de l'exploitation des espèces piégées particulièrement le lynx du Canada, la martre d'Amérique et le pékan.

Avifaune et petit gibier

- Poursuite de la gestion des populations de cormorans à aigrettes dans l'estuaire du Saint-Laurent.

— Poursuite du programme de réintroduction du faucon pèlerin et de l'inventaire quinquennal de cette espèce.

— Participation au plan conjoint sur les habitats de l'est et du plan d'action Saint-Laurent concernant la sauvagine.

— Collaboration au plan de rétablissement du pluvier siffleur.

Projets de recherche

— Mesure de l'impact à court terme de l'exploitation forestière sur la faune terrestre et ses utilisateurs.

— Étude de la dynamique des populations de pékans.

— Réalisation d'un projet sur les prélèvements illégaux d'orignaux au sud du Saint-Laurent.

— Parachèvement de l'étude de la dynamique des populations d'orignaux de la taïga.

— Mise au point d'une technique d'inventaire du cerf pour le Québec continental.

— Élaboration d'une technique pour mesurer les densités de populations d'ours noirs.

— Poursuite des travaux du programme de recherche décennal sur les rivières à saumon.

— Contrat de recherche à l'Université du Québec à Trois-Rivières pour le développement de méthodes de contrôle des espèces compétitrices introduites dans les lacs à omble de fontaine.

— Poursuite du programme triennal de recherche en hydro-acoustique pour évaluer la biomasse formée de poissons dans les grands plans d'eau.

— Poursuite du développement d'une méthode de reconditionnement des reproducteurs de touladis.

Moyens pour faciliter l'exercice des responsabilités du personnel

— Révision du processus de consultation réglementaire et conception de nouvelles réglementations ou révision importante de règlements existants :

- aquaculture et zonage piscicole;
- règlement de pêche du Québec;
- pourvoyeurs de chasse et de pêche;
- règlement sur les tarifs;
- triennale-chasse 1991-1993;
- refonte de la réglementation sur le piégeage.

— Mise à jour annuelle des règlements récurrents.

— Préparation de la mise en place d'une nouvelle réglementation sur les habitats fauniques.

— Développement d'une position ministérielle au sujet de la place et de l'encadrement requis pour le camping dans les zones d'exploitation contrôlée.

— Création d'un fonds visant à supporter des organismes sans but lucratif pour la réalisation de projets à caractère faunique.

— Adoption du Cadre de gestion des réserves fauniques et début de sa mise en oeuvre par la réalisation de plans quinquennaux de gestion des réserves Plaisance, Rimouski, Chic-Chocs, Assinica et Sept-Îles — Port-Cartier.

— Développement et mise en application d'une formule de gestion des ressources fauniques sur les terres et les boisés privés.

Amélioration du support en matière de communication

— Contribution significative à la publication des brochures sur les principales règles en 1991-1992 sur la pêche et sur la chasse.

— Participation à des forums, salons et expositions pour faire connaître à la population les travaux reliés à la faune et ses habitats.

— Élaboration d'un mécanisme de conciliation pour les pourvoyeurs et les villégiateurs.

— Classification des unités d'hébergement dans 150 des 600 pourvoiries du Québec.

— Rédaction et diffusion d'un guide d'achat de forfaits de séjour en pourvoirie à l'intention des éventuels utilisateurs.

Support informatique

— Implantation de la banque d'informations juridiques informatisée.

— Développement de nouvelles banques de données sur les tarifs.

— Poursuite de l'implantation du logiciel comptable Avantage dans le réseau des zones d'exploitation contrôlée. Dix organismes se sont ajoutés cette année, ce qui porte à 30 le nombre d'organismes ayant maintenant une gestion informatisée de leurs opérations.

Tarification des activités et services

— Élaboration des propositions tarifaires et des prévisions de revenus pour 1991-1992.

— Production du rapport annuel de l'« Inventaire des revenus non-fiscaux ».

— Implantation d'un contrat avec les 1 700 dépositaires de permis du Ministère.

— Réduction de 50 % des délais de recouvrement des revenus des permis vendus.

— Distribution de 1 500 000 permis de chasse, pêche, piégeage et encaissement des recettes totalisant 19,021 millions de dollars. Cette somme représente 68 % des revenus non-fiscaux du Ministère qui totalisent 28,068 millions de dollars.

Autres réalisations

— Développement du concept de zone d'exploitation contrôlée à gestion mixte permettant la participation d'organismes du milieu à la gestion des zones d'exploitation contrôlée. Un premier protocole d'entente a été signé en vue de la gestion des ressources fauniques de la rivière Jacques-Cartier par des représentants des utilisateurs et des municipalités limitrophes.

— Révision du bail de location des pourvoiries à droits exclusifs afin d'assurer une meilleure gestion de la ressource faunique sur le territoire par la pourvoirie; 82 baux venant à échéance ont été renouvelés selon le nouveau bail.

— Mise en application des nouveaux critères de modifications territoriales des pourvoiries à droits exclusifs.

— Tenue d'un colloque regroupant des représentants du gouvernement et de l'industrie privée sur les ensemencements des cours d'eau.

— Rédaction du plan de production et du bilan annuel des ensemencements des cours d'eau.

— Tenue d'une session de formation sur la reproduction artificielle de certaines espèces de poissons.

— Signature d'une entente administrative avec le ministère de l'Énergie et des Ressources concernant la villégiature en terres publiques.

Perspectives

Le Service des relations avec les Autochtones compte continuer à participer aux négociations avec le Conseil Attikamek-Montagnais. Il entend aussi participer étroitement aux négociations déjà entreprises avec la nation huronne-wendat afin de définir les modalités d'application des droits issus du traité conclu avec le général Murray en 1760 et confirmés dans un jugement de la Cour suprême du Canada, dans la cause Sioui.

Dans le but d'établir des bases d'échanges plus articulées avec les directions centrales et régionales, le Service compte amener des précisions à son mandat afin qu'il soit mieux adapté à la conjoncture actuelle. Il entend dialoguer avec ces mêmes directions pour apporter un éclairage nouveau sur le rôle que chacune devra jouer afin de mieux faire face aux situations qui se présentent au sujet de la question autochtone.

Un projet de développement de la gestion intégrée des ressources sera réalisé dans deux territoires-pilotes, la réserve faunique des Laurentides et la réserve faunique de Mastigouche. Ce projet représente un grand défi technologique. Des modèles permettant de caractériser les ressources à l'étude (matière ligneuse, faune, eau-faune aquatique, paysage) seront développés; ils seront utilisés en vue de l'élaboration de scénarios d'intervention visant à évaluer l'impact de l'exploitation d'une ressource sur les autres ressources de façon à dégager un scénario optimal. L'analyse socio-économique de ce résultat préliminaire devrait nous permettre de proposer de nouveaux outils de planification pour la gestion des ressources du milieu forestier, tant dans les territoires-pilotes que dans le reste du territoire forestier québécois.

Au cours de l'exercice 1991-1992, le Service de la faune terrestre poursuivra, pour une seconde année, ses travaux de recherche sur le pékan et sur l'impact de l'exploitation forestière, tandis qu'il terminera son plan de redressement du caribou en Gaspésie et le projet sur les prélèvements illégaux d'orignaux. Les documents préliminaires aux plans de gestion de l'ours et du cerf seront élaborés, tandis qu'un plan de gestion sur l'orignal sera l'objet d'une consultation publique. Le Service poursuivra également ses efforts au sein du Plan d'action Saint-Laurent et dans le Plan conjoint des habitats de l'Est.

Par ailleurs, en ce qui a trait au saumon de l'Atlantique, des plans de mise en valeur seront élaborés pour la mise en oeuvre du programme de développement économique du saumon. De plus, la démarche de gestion stratégique du saumon sera poursuivie à long terme. Les travaux relatifs à l'implantation d'un centre de reconditionnement du saumon à Tadoussac seront terminés et l'élaboration d'un plan pour la réfection et la conversion du centre piscicole de Baldwin en une station d'élevage polyvalente pour les espèces de poissons d'eau fraîche sera commencée.

De plus, un rapport d'évaluation des modes de gestion de la faune aquatique sera déposé et la réflexion sur la gestion de la faune aquatique en territoire libre se poursuivra. Les études relatives au contrôle des poissons-appâts seront complétées. Un plan d'action triennal (1992-1995) pour la gestion de la faune aquatique du Saint-Laurent sera déposé.

En ce qui a trait aux territoires fauniques, la Direction entend réaliser les activités suivantes :

- suivi des demandes pour la création de nouvelles zones d'exploitation contrôlée à gestion mixte auprès des utilisateurs et des représentants du milieu, notamment pour les rivières à saumon;

- production d'un bilan des produits et services offerts afin d'orienter les interventions pour mieux répondre aux besoins de la clientèle;
- précision des règles de concession dans les réserves fauniques;
- poursuite de la réalisation des plans quinquennaux de gestion des réserves fauniques;
- poursuite des négociations avec des regroupements de propriétaires et les grandes compagnies forestières en vue de rendre de nouveaux territoires privés accessibles à la chasse, notamment pour les projets à l'étude au lac Matapédia et en Beauce-Sud;
- poursuite des travaux pour la création de deux refuges fauniques;
- participation à la mise en oeuvre de l'entente sur la villégiature en territoire public libre;
- élaboration de 32 profils fauniques de pourvoiries avec droits exclusifs;
- élaboration d'un programme d'aide technique aux pourvoiries;
- poursuite de la classification de l'hébergement dans les pourvoiries.

Enfin, outre la réalisation des activités récurrentes relatives à la réglementation, à la tarification et aux permis, la Direction générale de la ressource faunique s'emploiera aux activités suivantes :

- amélioration de la banque d'informations juridiques informatisée;
- parachèvement de l'élaboration de la nouvelle réglementation sur les habitats fauniques;
- réalisation des travaux préparatoires en vue d'introduire un certificat du trappeur et de l'intégrer au certificat du chasseur;
- mise en oeuvre du renouvellement étalé du certificat du chasseur et du trappeur;
- amorce des travaux relatifs à la mise à jour du règlement de pêche du Québec;
- mise en place du règlement général sur la tarification;
- parachèvement de l'élaboration du règlement sur la garde d'animaux en captivité et de celui sur la pourvoirie.

Direction du marketing et des communications

Mandat

- Contribuer aux grandes orientations ministérielles et sectorielles du Ministère en développant et en gérant des processus d'échange efficace entre le Ministère et ses diverses clientèles.
- Optimiser la notoriété et le leadership du Ministère dans ses sphères d'influence.
- Participer à la définition d'orientations sectorielles et régionales en matière de marketing et de communication.
- Conseiller les autorités du Ministère et les gestionnaires sur toute question relative aux communications internes et externes.
- Planifier, élaborer, réaliser et évaluer les programmes de marketing et de communication en collaboration avec les différentes unités administratives du Ministère.
- Coordonner les actions du Ministère en matière de marketing et de communication en collaboration avec tous les responsables ministériels et interministériels.
- Répondre aux besoins documentaires des différentes unités administratives du Ministère.
- Offrir un ensemble de services à la population concernant les renseignements sur les programmes, lois et réglementations du Ministère, la vente de permis et la distribution de documentation.

Réalisations

Semaine de la conservation de la faune

— Mise en oeuvre de la Semaine de la conservation de la faune sous le thème « La faune de mon voisinage ». Le Ministère, par ses directions régionales en collaboration avec les diverses associations du milieu, a sensibilisé les jeunes du milieu scolaire et la population en général à la faune diversifiée qui se manifeste quotidiennement dans son environnement immédiat.

Prix de la conservation de la faune

— Participation à la sélection des lauréats qui se sont illustrés dans la conservation et la mise en valeur de la faune et organisation de la cérémonie de la remise des prix.

— Les lauréats 1991 ont été messieurs Jean-Benoît Gagnon et Gabriel Pelletier pour le volet « Personnalité », la Corporation pour la mise en valeur du lac Saint-Pierre (COLASP) pour le volet « Association » et monsieur Roger De Denus pour le volet « Bénévole ». Pour la première fois, un volet « Jeunesse » s'est ajouté au prix de la conservation et il a été décerné à 23 étudiants en sciences de niveau secondaire V de la Polyvalente Chavigny de Trois-Rivières Ouest.

Plan d'action Saint-Laurent

— Collaboration du Ministère avec ses partenaires à différentes activités de communication : rédaction du rapport annuel 1990-1991, organisation du symposium sur le Plan d'action Saint-Laurent dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale d'harmonisation et de concertation pour la dépollution du fleuve Saint-Laurent.

Loi sur les espèces menacées ou vulnérables

— Préparation d'un plan de communication conjoint avec le ministère de l'Environnement afin de faire connaître la Loi et la politique sur les espèces menacées ou vulnérables et organisation d'une consultation publique sur l'énoncé de la politique.

Programme de développement économique du saumon

— Réalisation d'activités conjointes de communication dans le cadre de la mise en oeuvre d'un programme fédéral-provincial de développement économique du saumon visant à fournir aux organismes sans but lucratif une aide financière sous forme de contribution.

Gestion intégrée des ressources

— Production de documents d'information et organisation d'une conférence de presse tripartite regroupant les ministères des Forêts, de l'Environnement et du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour annoncer la mise en oeuvre d'un projet-pilote de développement de gestion intégrée des ressources en milieu forestier, soit dans les réserves fauniques de Mastigouche et des Laurentides.

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la pêche

Organigramme

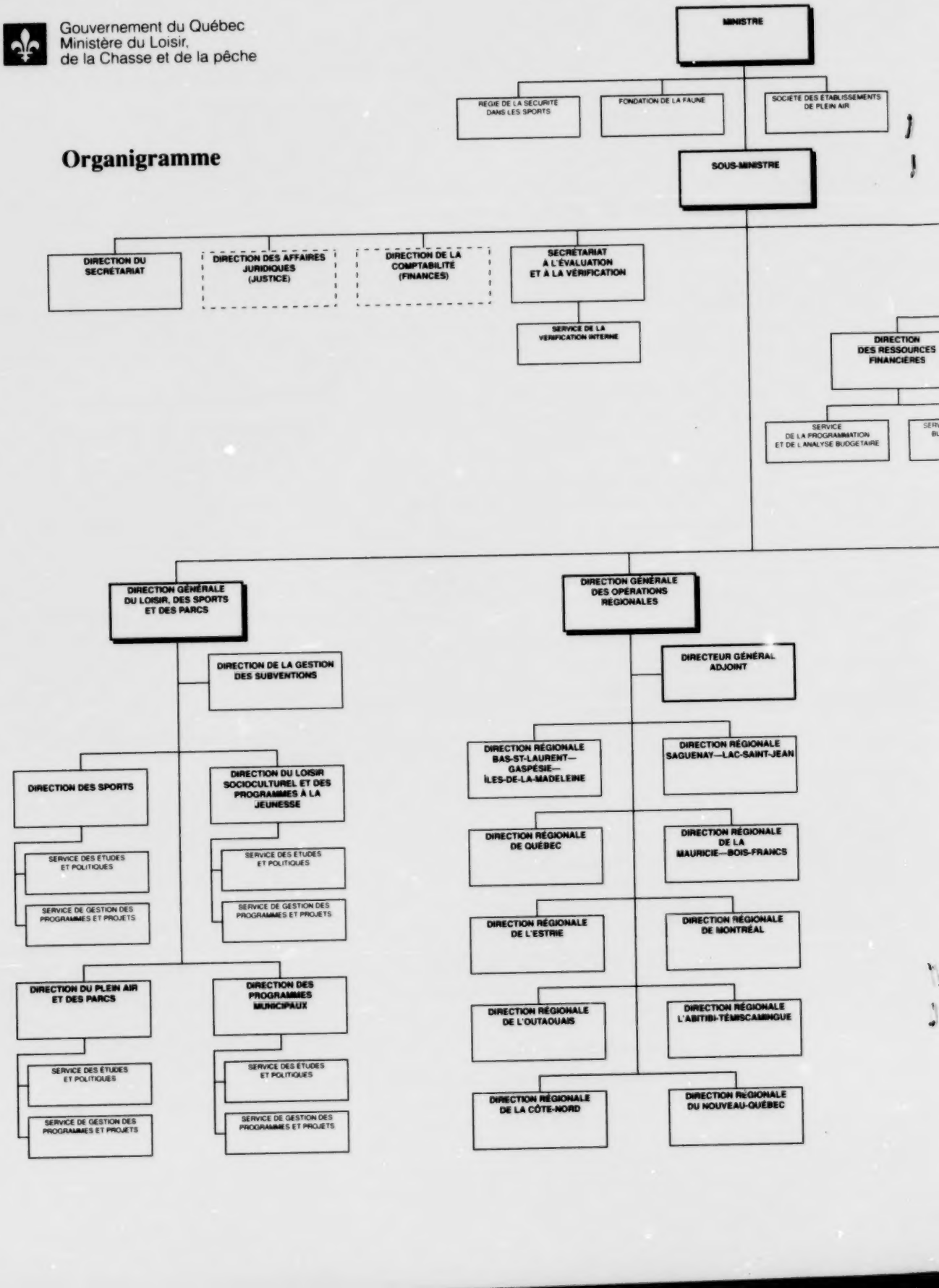

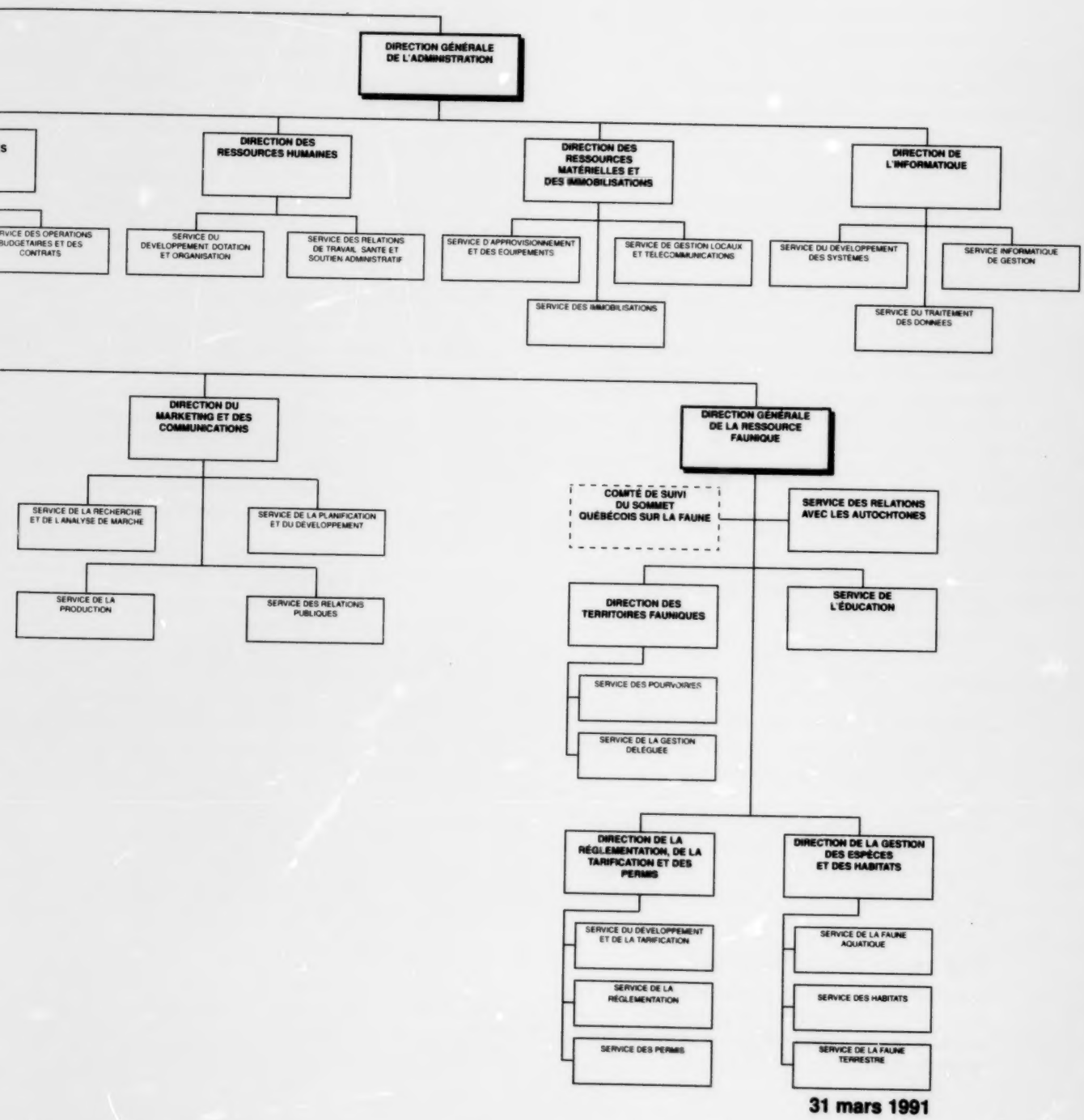
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
S
RVICE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES ET DES CONTRATS
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT, DOTATION ET ORGANISATION
SERVICE DES RELATIONS DE TRAVAIL, SANTÉ ET SOUTIEN ADMINISTRATIF
DIRECTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DES IMMOBILISATIONS
SERVICE D'APPROVISIONNEMENT ET DES ÉQUIPEMENTS
SERVICE DE GESTION LOCAUX ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
SERVICE DES IMMOBILISATIONS
DIRECTION DE L'INFORMATIQUE
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES
SERVICE INFORMATIQUE DE GESTION
SERVICE DU TRAITEMENT DES DONNÉES
DIRECTION DU MARKETING ET DES COMMUNICATIONS
SERVICE DE LA RECHERCHE ET DE L'ANALYSE DE MARCHÉ
SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT
SERVICE DE LA PRODUCTION
SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RESSOURCE FAUNIQUE
COMITÉ DE SUIVI DU SOMMET QUÉBÉCOIS SUR LA FAUNE
SERVICE DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES
DIRECTION DES TERRITOIRES FAUNIQUES
SERVICE DE L'ÉDUCATION
SERVICE DES POURVOIRIES
SERVICE DE LA GESTION DÉLÉGUÉE
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION, DE LA TARIFICATION ET DES PERMIS
DIRECTION DE LA GESTION DES ESPÈCES ET DES HABITATS
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA TARIFICATION
SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION
SERVICE DES PERMIS
SERVICE DE LA FAUNE AQUATIQUE
SERVICE DES HABITATS
SERVICE DE LA FAUNE TERRESTRE

31 mars 1991

Parc marin du Saguenay

— Signature d'une entente fédérale-provinciale pour la création d'un parc marin au confluent de la rivière Saguenay et du fleuve Saint-Laurent. Également, conception et réalisation d'une stratégie d'intervention en matière de communication dans le cadre d'une consultation conjointe sur la proposition de limites provisoires du parc marin. Cette intervention s'est effectuée de façon conjointe entre les deux gouvernements par le biais du Comité d'harmonisation.

Jeux du Canada

— Mise en oeuvre de divers moyens de communication afin de faire connaître la présence de la délégation du Québec aux Jeux d'hiver du Canada à Charlottetown en février 1991.

« Semaine Québec-Canada en forme »

— Participation à la réalisation de la « Semaine Québec-Canada en forme » dans le cadre d'une entente signée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Pour une troisième année consécutive, cet événement, réalisé conjointement par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, l'Association des hôpitaux du Québec et les 32 modules Kino-Québec, vise la promotion de l'activité physique au sein de la population québécoise.

Communautés culturelles

— Élaboration d'un plan de communication visant à faire connaître les produits du Ministère aux communautés culturelles. Le Ministère entend donc développer des moyens pour faciliter une meilleure intégration de ces communautés à la société québécoise.

Audiences publiques sur l'intégration de la zone d'affectation différée au territoire du parc du Mont-Tremblant

— Élaboration d'un plan de communication dans le cadre de l'intégration de la zone d'affectation différée au parc du Mont-Tremblant. Cette opération prévue il y a dix ans lors de la création du parc a été complétée à la suite des audiences publiques.

Programme « Jeunes volontaires »

— Élaboration d'un plan de communication dans le cadre de la restructuration du programme « Jeunes volontaires » afin de faire connaître les nouvelles modalités.

Chantiers jeunesse

— Participation à l'élaboration d'un processus visant à revoir l'appellation du programme et à présenter un nouveau concept visuel pour tout le matériel promotionnel.

Plan tactique sur le touladi

— Conception et réalisation d'un plan de communication visant à maintenir dans l'esprit des pêcheurs et des pêcheuses la notion de vulnérabilité du touladi.

Journée des parcs

— Conception et réalisation d'un plan de communication pour célébrer la Journée des parcs à travers le Québec sous le thème « Les parcs, gardiens du patrimoine naturel ». Cet événement, réalisé pour la première fois, invitait la population à prendre conscience de l'importance des parcs comme gardiens du patrimoine naturel.

Livre de bord marketing

— Production par un groupe de travail interne de la Direction du marketing et des communications d'un livre de bord visant à cerner la réalité de l'environnement marketing du Ministère et à démontrer comment la Direction entend remplir les fonctions de marketing et de communication au sein de l'organisation. Le livre de bord se veut un instrument de travail et une base commune d'action pour l'ensemble du personnel de la Direction.

Publication du document « Le marketing au MLCP : une affaire de clients : La stratégie 1991-1992 à 1994-1995 » et du document « Le marketing au MLCP : une affaire de clients : Les enjeux »

— Formation d'un comité de travail regroupant des personnes de plusieurs directions du Ministère, dont principalement de la Direction du marketing et des communications. Recherche et élaboration de deux documents, l'un portant sur les éléments de base d'une première stratégie de marketing pour le Ministère et l'autre sur une proposition d'enjeux à privilégier. Les deux documents ont pour but d'orienter les choix et de guider les actions du Ministère en marketing.

Processus d'amélioration constante sur la publication des règlements de pêche

— Participation active de la Direction au sein du groupe de travail visant l'amélioration du contenu et la production de la brochure sur les règlements de pêche 1990-1991 afin, entre autres, qu'elle soit disponible plus tôt que les années antérieures, soit le 15 février.

Réglementation, tarification et permis

— Production, entre autres, des brochures sur la réglementation : chasse, pêche et pêche au saumon, des documents relatifs aux modalités particulières pour la chasse à l'orignal et réalisation d'une carte des zones de pêche, de chasse et de piégeage à l'intention des dépositaires de permis.

Reportages

— Coordination de la réalisation de cinq dossiers dans le magazine Sentier Chasse-Pêche : poisson-appât, touladi, suivi de l'orignal, Code d'éthique sur la chasse et le piégeage en milieu périurbain, Semaine de la conservation de la faune.

Réservations et tirages au sort

— Réalisation des dépliants, brochures, publicités et communiqués pour faire connaître toutes les activités et modalités relatives au système de réservations pour les parcs et réserves fauniques et les tirages au sort pour les chasses contingentées.

Poisson-appât

— Mise en oeuvre du plan de communication visant à informer les pêcheurs de la nouvelle réglementation en vigueur en 1990 sur l'interdiction des poissons-appâts et à les sensibiliser aux problèmes causés par l'introduction d'espèces indésirables dans les lacs à truite. Enquêtes auprès des pêcheurs pour comprendre les motifs de leur résistance à ce changement.

Promotion des actifs

— Mise en oeuvre de la tournée ministérielle de promotion « Investir dans le loisir, le sport, la faune... une bonne affaire ! » et réalisation de matériel promotionnel diffusé au personnel du Ministère, aux partenaires et aux gens d'affaires. Six régions ont été visitées au cours de l'année.

Perspectives

La Direction du marketing et des communications réalisera et poursuivra plusieurs enquêtes et études notamment sur la pêche récréative et sur l'importance de la faune pour les Québécois. Elle collaborera au développement d'un modèle de gestion intégrée des ressources; elle évaluera les activités de gestion déléguée dans les parcs et réserves et produira une étude de positionnement de ces équipements. Une attention particulière sera accordée aux travaux permettant de quantifier et de qualifier l'offre et la demande des services d'accueil et de renseignements du Ministère.

La Direction soutiendra les activités visant à faire connaître à ses diverses clientèles l'expertise scientifique et technique du Ministère tant dans les domaines de la faune que du sport et du loisir. Elle poursuivra ses actions de communication reliées à la protection des habitats fauniques, à la gestion des espèces, au Plan d'action Saint-Laurent et à la promotion du processus d'amélioration constante de la qualité.

Dans un contexte de rationalisation des ressources et de gestion participative avec le secteur privé, il est devenu nécessaire d'associer ce dernier à nos produits de communication. Une recherche de commanditaires s'inscrivant dans les orientations du Ministère sera effectuée, des expériences seront tentées et une politique pourra éventuellement être élaborée.

De plus, afin de faciliter les relations avec les médias et d'en optimiser l'impact auprès des clientèles du Ministère, une politique ministérielle de relations avec les médias sera conçue.

Également dans la foulée du virage « marketing », la Direction du marketing et des communications continuera la formation et le perfectionnement en marketing destinés à son personnel.

Direction générale des opérations régionales

Mandat

- Participer à l'élaboration et à l'évaluation des orientations et des politiques du Ministère dans les domaines du loisir, de la faune et des parcs.
- Participer à la mise en oeuvre et à la gestion des programmes du Ministère au plan régional.
- Planifier, diriger, superviser et coordonner l'ensemble des activités des directions régionales en vue de la réalisation des objectifs visés.
- Assurer la concertation entre la direction centrale et les directions régionales.

Réalisations

— Implantation et consolidation du processus d'amélioration constante dans les directions régionales et la direction centrale.

— Signature d'un protocole d'entente avec le ministère de l'Environnement du Québec concernant l'habilitation des agents de la conservation de la faune à mettre en application certaines dispositions des lois et règlements relatives à la qualité de l'environnement.

— Participation à la biennale de la Conférence socio-économique du Bas-Saint-Laurent.

— Participation à la Conférence socio-économique du Saguenay — Lac-Saint-Jean.

— Mise en marche et suivi des six tables sectorielles de concertation sur l'analyse et l'évaluation; le marketing et les communications; l'administration; l'aménagement et l'exploitation de la faune; le loisir, les parcs et les réserves; la conservation de la faune.

— Dépôt, par un groupe de travail créé à cette fin, d'un rapport en vue de déterminer un profil d'intervention du Ministère en région.

— Dépôt, par un groupe de travail créé à cette fin, d'un rapport en vue de proposer un modèle de gestion de la faune en région.

— Supervision de l'implantation et du fonctionnement de la messagerie électronique dans les directions régionales et la direction centrale.

— Parachèvement d'une étude en vue de proposer des hypothèses de développement du Jardin zoologique et de l'Aquarium du Québec.

— Gestion de 174 252 inscriptions pour 4 tirages au sort (chasses contingentées, cerfs sans bois, pêche et hébergement, piégeage) et l'attribution de certains permis.

— Traitement, par le Service des réservations, de 37 000 dossiers concernant divers services et activités offerts dans les parcs et réserves. Ces activités et services ont totalisé 252 808 jours/personne et ont généré des revenus de l'ordre de 8 millions de dollars.

— Liaison du système informatique du Service des réservations à la Direction générale de l'informatique du ministère des Communications, assurant ainsi une efficacité accrue pour le service à la clientèle. De plus, un nouveau réseau téléphonique permet un meilleur cheminement des appels et une meilleure gestion.

— Ensemencement des lacs et des cours d'eau du Québec par l'introduction de 3 827 685 poissons. Le tableau 1 indique, par région, le nombre de poissons ayant servi à l'ensemencement.

La très grande majorité des poissons proviennent des stations piscicoles gouvernementales de l'Anse-Pleureuse, Baldwin, Gaspé, Lac-des-Écorces, Saint-Faustin et des équipements des Escoumins et du lac Banville dans la réserve faunique des Laurentides. Les différentes espèces ayant servi à l'ensemencement ainsi que leur nombre sont indiqués au tableau 2.

Perspectives

- Participer à la biennale de la Conférence socio-économique de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine.
- Participer à la biennale de la Conférence socio-économique de la Côte-Nord.
- Participer à un groupe de travail interministériel afin de préparer un plan d'action pour l'amélioration de la qualité de vie du Grand Montréal.
- Informatiser l'émission des droits d'accès dans les réserves.
- Déterminer les nouvelles structures de gestion pour l'Aquarium du Québec, le Jardin zoologique et les Jardins de Métis.
- Appliquer un système uniforme de gestion dans les bureaux de la Conservation de la faune.

- Planifier, organiser et évaluer la « Semaine de la conservation de la faune » prévue en avril 1991.
- En ce qui concerne les différentes espèces provenant des stations piscicoles gouvernementales et le nombre de poissons, les prévisions d'ensemencement sont semblables à celles de l'année dernière, soit :

Tableau 1

Nombre de poissons servant à l'ensemencement selon les régions, 1990

Région	Nombre
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	796 675
Saguenay — Lac-Saint-Jean	293 304
Québec, Chaudière-Appalaches	714 380
Mauricie — Bois-Francs	262 155
Estrie	429 205
Montréal, Montérégie, Laval, Laurentides, Lanaudière	732 356
Outaouais	211 145
Abitibi-Témiscamingue	27 006
Côte-Nord	357 359
Nord-du-Québec	4 100
Total	**3 827 685**

Tableau 2

Nombre de poissons servant à l'ensemencement selon les espèces, 1990

Espèce	Nombre
Doré jaune	76 300
Maskinongé	37 000
Omble de fontaine	1 590 331
Ouananiche	91 196
Touladi	143 793
Truite arc-en-ciel	213 265
Truite brune	277 593
Truite moulac	17 000
Saumon de l'Atlantique	1 381 217
Total	**3 827 685**

Directions régionales

Mandat

- Assumer la responsabilité immédiate de l'application et de la mise en oeuvre de l'ensemble des programmes du Ministère sur son territoire.
- Informer les clientèles et identifier leurs besoins.
- Mettre en oeuvre et gérer des programmes en matière de conservation et de mise en valeur de la faune et de ses habitats.
- Assurer l'application et le respect des lois et règlements concernant l'utilisation de la faune et promouvoir la conservation de la faune.
- Gérer des territoires et des équipements et participer à la gestion des programmes d'assistance financière aux associations.
- Représenter le Ministère auprès des organismes publics et privés du milieu.

Réalisations communes

— Préparation et organisation en région de la campagne « Investir dans le loisir, le sport et la faune... une bonne affaire ! » dans le cadre général de la promotion et de la mise en valeur des actifs du Ministère.

— Mise en place d'équipes d'amélioration constante, définition et traitement des cibles choisies.

Perspectives communes

- Assurer la mise en application de la Loi modifiant de nouveau la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune concernant les habitats fauniques.

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

Réalisations

— Signature d'ententes précisant les modalités de capture du saumon de l'Atlantique avec les Autochtones de Restigouche et Gesgapegiag. Ces derniers capturent du saumon à l'aide de filets maillants et assistent le Ministère pour la protection de la zone de pêche.

— Opérations d'envergure du Service de la conservation de la faune à Port-Daniel et à la rivière Ouelle afin de contrer des réseaux organisés de braconnage. Quarante suspects ont été interceptés pour 350 chefs d'accusation.

— Annonce en octobre 1990 d'une entente Canada-Québec sur le développement économique des rivières à saumon totalisant 24 millions de dollars, dont 14 millions seront alloués à la région. Depuis, 23 organismes du milieu ont présenté des projets dans le cadre de ce programme.

— Tenue de la biennale du Sommet socio-économique du Bas-Saint-Laurent.

— Préparation du Symposium international de Miguasha qui accueillera une cinquantaine de paléontologues spécialisés dans l'étude des poissons fossiles.

Perspectives

- Engager de façon concrète les communautés locales autochtones et non-autochtones dans le développement optimal des rivières à saumon du bassin de la Ristigouche par un plan de gestion du bassin de la rivière, réalisé par le milieu et soutenu par le Ministère.
- Poursuivre l'entente Canada-Québec qui consiste à élaborer un plan de mise en valeur pour chaque rivière retenue. Il en ressortira des activités de mise en valeur telles que la construction de passes migratoires, d'incubateurs, d'ensemencement et d'infrastructures d'exploitation.
- Préparer le Symposium international de Miguasha qui se tiendra du 9 au 22 juin 1991. Il accueillera des paléontologues de tous les continents.
- Préparer la biennale du Sommet socio-économique de la Gaspésie qui se tiendra en juin 1991.
- Mettre en place un plan quinquennal de redressement visant à contrer le taux très élevé de mortalité chez les faons caribous du parc de la Gaspésie, taux de mortalité attribuable à la prédation de l'ours noir et du coyote.

Direction régionale du Saguenay — Lac-Saint-Jean

Réalisations

— Mise en valeur de la ouananiche au lac Saint-Jean par l'ensemencement du lac de 87 000 jeunes ouananiches, par l'instauration d'un mode spécialisé de suivi des ensemencements, par la capture de géniteurs pour la reproduction en pisciculture et par la réalisation d'un plan tactique conformément à un engagement entériné lors du Sommet sur la faune.

— Support à la consolidation des pourvoiries concessionnaires par l'élaboration des profils fauniques de quatre territoires, l'analyse et le support à la réalisation des plans de gestion et l'octroi d'une nouvelle concession de droits exclusifs au lac Poutrincourt.

— Participation au processus de consultation de la population dans le cadre de la création du parc marin du Saguenay.

— Aménagement d'un centre d'accueil et d'interprétation et de quinze kilomètres de sentiers de longue randonnée au parc du Saguenay dans le secteur de Tadoussac.

— Diffusion du plan directeur du parc de la Pointe-Taillon. Entente avec la compagnie Alcan pour la réalisation de travaux de stabilisation des berges du parc de la Pointe-Taillon pour un montant de 500 000 $. Ouverture de l'accès à une section de plus de seize kilomètres de pistes cyclables et élaboration d'un concept d'exposition.

— Suivi des engagements du Ministère de plus de deux millions de dollars entérinés dans le cadre de l'entente Canada-Québec pour le développement de la zone périphérique au parc du Saguenay pour la réalisation de onze projets.

— Poursuite de l'implantation du processus d'amélioration constante par le dépôt de cinq plans d'amélioration et la formation de cinq nouvelles équipes au sein de tous les services de la Direction régionale.

— Achèvement, en partenariat avec les zones d'exploitation contrôlée et la Fondation de la faune, du programme de protection de l'habitat de l'omble de fontaine contre l'envahissement du meunier noir dans le secteur des Monts Valin.

Sommet socio-économique

L'année 1991 aura été marquée par la tenue du Sommet socio-économique du Saguenay — Lac-Saint-Jean. La Direction régionale a participé activement tout au long du processus, notamment à cinq colloques de zone, une table sectorielle, au forum ainsi qu'au Sommet de février 1991.

La Direction régionale a également coordonné l'analyse et le traitement de 23 projets, dont une quinzaine comportaient des obligations financières directes de la part du Ministère, lequel s'est engagé à verser une somme de plus de deux millions de dollars, ce qui devrait permettre des investissements de plus de cinq millions de dollars.

Perspectives

- Assurer le suivi des engagements du Ministère entérinés lors du Sommet de février 1991.
- Assurer la poursuite de l'implantation du programme de la gestion de la qualité au sein de l'ensemble de la Direction régionale.
- Assurer le leadership pour la région, dans la gestion du programme de développement économique du saumon.
- Participer, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, à l'élaboration du plan régional de développement de la villégiature sur les terres publiques.
- Réaliser un plan d'action quinquennal pour la restauration et la mise en valeur de la ouananiche.
- Collaborer à la démarche pour la création du parc marin du Saguenay.
- Participer à la procédure d'évaluation des impacts du projet d'aménagement hydro-électrique sur la rivière Ashuapmushuan.
- Collaborer à la tournée ministérielle visant la promotion des actifs du Ministère en région.

Direction régionale de Québec

Réalisations

— Création d'une zone d'exploitation contrôlée de pêche au saumon sur la rivière Jacques-Cartier entre Donnacona et Pont-Rouge. Les neuf municipalités riveraines participent à sa gestion.

— Construction d'un système de capture, mise en place d'incubateurs visant à augmenter la productivité de saumons dans la rivière Petit-Saguenay et signature d'une entente entre l'organisme privé Polprim et l'Association du Bas-Saguenay inc.

— Restauration de la population d'éperlans arc-en-ciel de la rivière Boyer.

— Support aux partenaires dans la mise en place et le suivi des plans de gestion des ressources fauniques.

— Traitement de 30 dossiers de restauration assurant la protection des milieux humides de la Côte-de-Beaupré.

— Élaboration d'une étude de marché sur le développement du Jardin zoologique du Québec et de l'Aquarium du Québec.

— Conclusion d'une entente avec la Société charlevoisienne pour la mise en valeur du parc des Grands-Jardins.

— Élaboration et signature des protocoles avec les partenaires du milieu pour la réalisation des projets acceptés lors du Sommet socio-économique Chaudière-Appalaches.

Perspectives

- Assurer le suivi des projets du Sommet socio-économique Chaudière-Appalaches.
- Assurer l'ouverture du Pavillon Saint-Laurent sur le site de l'Aquarium du Québec.
- Réaliser la route du pont Banc donnant accès à la partie nord de la vallée de la Jacques-Cartier, dans le parc de la Jacques-Cartier.

Direction régionale de la Mauricie — Bois-Francs

Réalisations

Projet de conservation et de mise en valeur de la région du lac Saint-Pierre

La Direction régionale a poursuivi ses efforts pour la conservation et la mise en valeur de la région du lac Saint-Pierre en s'engageant dans plusieurs projets majeurs.

Plusieurs de ces projets s'inscrivent dans le plan conjoint des habitats de l'Est et de l'entente-cadre concernant un plan quinquennal pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques :

- l'aménagement et la mise en valeur du secteur Baie-du-Febvre — Nicolet-Sud;
- l'aménagement et la mise en valeur de la Commune de Baie-du-Febvre;
- l'aménagement et la mise en valeur du secteur Saint-Barthélemy — Saint-Joseph-de-Maskinongé.

Ces secteurs ont continué à faire l'objet de nombreux travaux de planification et d'aménagement faunique. Pour sa part, la Corporation pour la mise en valeur du lac Saint-Pierre (COLASP) a poursuivi la réalisation de différents projets de mise en valeur à la suite de l'engagement gouvernemental de 2,5 millions de dollars dans le cadre de la conférence socio-économique.

La Direction régionale s'est associée à l'Université du Québec à Trois-Rivières pour la réalisation d'une importante étude socio-économique portant sur un sondage auprès des visiteurs fréquentant les sites d'observation des oiseaux migrateurs à Baie-du-Febvre.

Partenariat en matière de loisir

La Direction régionale du Ministère s'est associée à l'Université du Québec, au Conseil des loisirs de la Mauricie inc. et au Conseil régional de loisirs Centre-du-Québec inc. pour la réalisation d'un nouveau bulletin d'information en loisir. Cette publication périodique rejoint tous les principaux responsables en matière de loisir en les informant sur l'actualité et les projets qui dynamisent les loisirs régionaux.

La Direction régionale a largement contribué au support des organisateurs pour faciliter la réalisation de la 26e finale des Jeux du Québec qui s'est tenue dans la région.

Perspectives

- Ouvrir un nouveau camping de 43 sites au lac Saint-Bernard dans la réserve Mastigouche.
- Produire un rapport scientifique sur l'état de la population du poulamon afin que soit adopté un mode de gestion de cette ressource pour la prochaine saison de pêche.
- Tenir un « Symposium sur la perchaude dans le fleuve Saint-Laurent » qui permettra aux pêcheurs sportifs, aux pourvoyeurs, aux pêcheurs commerciaux et aux différents partenaires de faire valoir leurs attentes.
- Participer à un comité permanent chargé du développement et de la mise en valeur du potentiel récréotouristique du bassin de la rivière Saint-Maurice.
- Ratifier une entente avec la Stone-Consolidated inc. pour une période de trois ans assurant ainsi le service de traversier sur la rivière Saint-Maurice à la hauteur de Matawin.

Direction régionale de l'Estrie

Réalisations

— Réalisation d'inventaires du cerf de Virginie dans la région de l'Estrie. Les résultats de ces inventaires ainsi qu'une enquête postale auprès des détenteurs de permis spéciaux de chasse au cours de l'automne 1990 permettront d'élaborer un plan de gestion de cette espèce pour la zone en question. Ce plan d'exploitation assurera un meilleur équilibre du cheptel tout en favorisant une accessibilité accrue aux terres et aux boisés privés.

— Injection d'environ 150 000 $ par le ministère de l'Énergie et des Ressources et la Fondation de la faune dans le cadre du programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR), pour la réalisation de travaux se rapportant à ce programme.

— Production d'un profil faunique de la région administrative de l'Estrie. Ce document à caractère descriptif présente une vue d'ensemble de la ressource faunique et des habitats présents sur le territoire.

— Amorce d'une série d'études biologiques en collaboration avec les organismes concernés visant à évaluer les impacts éventuels d'une modification du niveau de l'eau sur les espèces et les habitats en présence. Cette série d'études fait référence à la problématique reliée au contrôle du niveau des eaux du lac Mégantic.

— Collaboration du Ministère à la réalisation des travaux préparatoires à l'acquisition et à l'aménagement du marécage de la Rivière-aux-Cerises en vue de protéger cet habitat faunique dans le cadre de la mise en oeuvre du « Plan intermunicipal d'urbanisme » de la station touristique Magog-Orford. La Fondation québécoise de la faune s'est engagée à financer une partie importante des coûts d'achat des terrains visés par le projet.

— Implantation du nouveau cadre de consultation régionale en matière de chasse, de pêche et de piégeage.

— Réorganisation du territoire d'intervention du Service de la conservation de la faune et des ressources concernées à la suite du transfert du bureau de Victoriaville à la direction régionale Mauricie — Bois-Francs.

— Réorganisation du service d'accueil et de renseignements du bureau régional de façon à offrir un meilleur service à la clientèle.

— Réalisation et mise en application d'un plan de communication portant sur les travaux réalisés par le Service de l'aménagement et d'exploitation de la faune (SAEF). Une dizaine de documents ont été produits au cours de la dernière année financière.

— Implantation, au parc du Mont-Orford, d'un programme d'éducation en milieu naturel axé sur la clientèle des campeurs et des usagers de la plage du secteur Stukely et sur les amateurs de ski de randonnée durant la saison froide. Le parc du Mont-Orford a aussi participé de façon particulière lors de la tenue des activités du festival des couleurs de la région Magog-Orford.

— Élaboration et mise en oeuvre d'un nouveau contrat de concession intégrant deux secteurs d'activités au parc du Mont-Orford.

— Octroi de subventions pour 27 projets totalisant 175 884 $ dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL). Parmi les projets importants, mentionnons la mise en place d'infrastructures et d'équipements de loisir dans les municipalités de Valcourt, Coaticook, Ascot, Sherbrooke, Newport et Racine.

— Aide à la réalisation de 6 projets représentant un montant de 52 850 $ dans le cadre du programme d'assistance financière aux réseaux d'hébergement.

— Réalisation d'une quinzaine de projets dans les parcs du Mont-Orford et de Frontenac dans le cadre du programme de travaux d'immobilisation et d'entretien majeur des équipements. Parmi ceux-ci, signalons le parachèvement du camping du lac Fraser, la réfection de plusieurs bâtiments et la restauration du réseau de sentiers au parc du Mont-Orford. La poursuite des travaux d'aménagement d'un terrain de camping de même que la réfection de chalets représentent l'essentiel des interventions du Ministère au parc Frontenac. Dans l'ensemble, près d'un million de dollars ont été dépensés à ce chapitre.

Perspectives

- Assurer le suivi du projet d'élevage du doré jaune élaboré par l'Association de Chasse et Pêche Larochelle d'Asbestos aux Trois-Lacs et de la mise en application de l'entente entre le Ministère et les Produits forestiers Domtar relativement à la Semaine de la conservation de la faune. Une banque de projets potentiels dans le domaine de la restauration d'habitats et de l'éducation des jeunes en collaboration avec les entreprises du milieu sera également constituée.
- Réaménager les locaux de la Direction régionale de façon à offrir un meilleur service à la clientèle.
- Poursuivre le développement et la mise en place d'un modèle uniforme d'accueil et de renseignements dans les unités administratives du Ministère en région.
- Formuler les avis ministériels requis dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté (MRC).
- Élaborer un plan de promotion des parcs de la région.
- Mettre en service une partie du camping du secteur Saint-Daniel dans le parc de Frontenac.
- Actualiser les plans d'équipements des parcs du Mont-Orford et de Frontenac.
- Réaliser un profil du loisir de plein air en Estrie.
- Mettre en place les structures nécessaires à l'implantation de certaines parties de la Loi sur l'environnement à la suite de l'entente intervenue entre le Ministère et le ministère de l'Environnement du Québec.
- Élaborer un plan de gestion de la population du cerf de Virginie dans la région de l'Estrie en favorisant une plus grande accessibilité aux terres et boisés privés en fonction du potentiel faunique. Ce plan fait suite aux études et aux expériences réalisées par le Ministère au cours des dernières années dans la zone en question.
- Produire un plan de mise en valeur de la pêche sportive au lac Mégantic en collaboration avec les différents partenaires du milieu.

- Développer des mécanismes de contrôle et de suivi sur les émissions de permis, sur la garde, la disposition et la provenance des animaux capturés, gardés ou vendus.

Direction régionale de Montréal

Réalisations

— Élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur des espaces verts et bleus du Grand Montréal.

— Participation à la conférence socio-économique de la région de Lanaudière.

— Intégration de la zone d'affectation différée au parc du Mont-Tremblant à la suite de la tenue d'audiences publiques. Régularisation des limites de ce territoire et de celles de la réserve faunique Rouge-Matawin.

— Création officielle du parc d'Oka.

— Élaboration de neuf plans de mise en valeur d'habitats fauniques importants : baie de Lavallière, ruisseau Saint-Jean, pointes Hébert et Goyette, île aux Sables et île Plate, baie Bazeau, ruisseau Charette, île du Moine, île Saint-Bernard, rivière du Sud et rivière aux Pins.

— Élaboration des plans de gestion de neuf pourvoiries concessionnaires.

— Participation au plan de gestion des zones d'exploitation contrôlée.

— Réaménagement des locaux de l'accueil et des renseignements du bureau situé sur la 13e Avenue à Montréal.

— Aménagement en piste cyclable de la voie ferrée désaffectée de Morin-Heights.

— Construction d'un centre de services aux usagers du lac Monroe au parc du Mont-Tremblant en collaboration avec un organisme sans but lucratif.

Perspectives

- Rendre accessible le terrain de golf du parc des Îles-de-Boucherville.
- Déterminer les nouvelles limites de la réserve faunique de Papineau-Labelle.
- Consolider le territoire de la baie de Lavallière.
- Construire la nouvelle usine d'épuration des eaux du parc d'Oka.
- Mettre en application l'entente entre le ministère de l'Environnement du Québec et le Ministère habilitant les agents de conservation de la faune à appliquer certaines dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- Mettre sur pied une équipe d'urgence en cas de catastrophe écologique.
- Participer au plan de gestion des territoires structurés (zones d'exploitation contrôlée, pourvoiries).
- Mettre en place une nouvelle banque de données à l'usage des clients à l'accueil et aux renseignements.
- Participer au centre Info-Touriste du centre-ville de Montréal.
- Mettre en oeuvre le plan de protection et de mise en valeur des espaces verts et bleus du Grand Montréal.
- Élaborer les plans d'équipement de quatre parcs : Mont-Tremblant, Îles-de-Boucherville, Mont-Saint-Bruno et de la Yamaska.
- Mettre en oeuvre le plan de gestion de la réserve faunique Rouge-Matawin.

Direction régionale de l'Outaouais

Réalisations

— Élaboration du plan de gestion de la réserve faunique de Plaisance à la suite du dépôt du « Projet de cadre de gestion des réserves fauniques » et du « Guide technique pour la réalisation du plan de gestion des réserves fauniques ».

— Parachèvement d'une étude portant sur « l'informatisation de l'émission des droits d'accès ». En plus de présenter l'état de la situation, l'étude propose des éléments de solution pour ce qui est des infrastructures de contenu et de formation. Elle propose également un plan d'action ainsi qu'une évaluation des coûts anticipés.

— Parachèvement du travail de cartographie modifiant les limites de la réserve faunique de Papineau-Labelle. Le projet a d'abord été présenté à la municipalité régionale de comté (MRC) Antoine-Labelle qui a accepté les modifications par voie de résolution. Ce dossier a ensuite été présenté à la MRC des Laurentides.

— Rencontre du Service des loisirs, des parcs et des réserves (SLPR) avec les deux bandes autochtones de la région et le Conseil régional des loisirs de l'Outaouais (CRLO) dans le cadre de la consultation sur le Projet de politique du loisir auprès des Autochtones.

— Mise sur pied du festival de la bernache à la réserve de Plaisance. Le festival a attiré 20 000 personnes.

— Détermination des principaux lieux de reproduction de poissons de la rivière des Outaouais entre Hull et Carillon.

— Élaboration de six plans de gestion faunique de pourvoiries concessionnaires.

— Encadrement du projet d'acquisition de la baie McLaurin en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec.

— Réalisation d'un plan de conservation et de mise en valeur des berges de la rivière des Outaouais. Le secteur de la rivière des Outaouais compris entre Hull et Carillon a fait l'objet de plusieurs projets majeurs au chapitre de la conservation et de l'aménagement des habitats fauniques de première importance : identification de frayères, complément de recherches et d'analyses relatif à la connaissance des habitats fauniques, production d'un plan de conservation et de mise en valeur des berges de la rivière des Outaouais, secteur Hull-Rivière Rouge et document synthèse.

Perspectives

- Procéder à l'analyse des emplois dans les réserves fauniques de la région et mesurer les changements à apporter afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience du service.
- Terminer le plan de gestion de la réserve faunique de Plaisance en collaboration avec divers responsables du milieu.
- Instaurer, au Service des loisirs, des parcs et des réserves, un processus de gestion des contrats.
- Produire une étude sur la problématique et la stratégie du loisir dans l'Outaouais.
- Élaborer deux plans d'aménagement forestier de ravages de cerfs.
- Procéder à l'évaluation de la récolte du touladi au lac Trente et Un Milles afin d'évaluer les résultats des mesures réglementaires adoptées en 1990-1991.

Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

Réalisations

— Parachèvement de l'application des solutions de rechange à l'ancienne réserve de Kipawa, mise en oeuvre de l'entente intervenue entre l'Association gestionnaire de la zone d'exploitation contrôlée de Kipawa et les pourvoyeurs permissionnaires présents sur ce territoire et appels d'offres publics pour la création de deux pourvoiries à droits exclusifs.

— Mise en place d'une table de concertation régionale en matière faunique. Les représentants des quatre organismes régionaux, volet faune (l'Association provinciale des trappeurs indépendants, l'Association des pourvoyeurs de l'Abitibi-Témiscamingue, l'Association des gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée de l'Abitibi-Témiscamingue et le Conseil régional de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue) se sont réunis à quatre reprises avec des membres de la Direction régionale pour discuter de plusieurs sujets d'actualité et d'intérêt commun. À la suite de ces échanges, des démarches ont été entreprises pour apporter des solutions à certains problèmes soulevés. Ainsi, des pourparlers ont été engagés avec le ministère des Travaux publics du Canada à propos du marnage au lac Kipawa.

— Efforts accrus du Service de la conservation de la faune pour assurer la protection de la ressource faunique dans les six zones d'exploitation contrôlée de la région et sur le réservoir Kipawa.

— Inspection des 103 pourvoiries présentes sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

— Achèvement du plan de protection du troupeau de caribous de Val-d'Or et signature de l'entente avec le ministère des Forêts.

— Participation de la Direction régionale à une recherche sur l'impact à court terme de l'exploitation forestière sur la faune terrestre et sur ses utilisateurs menée dans le secteur de Rapide-Sept.

— Consolidation de la pourvoirie à droits exclusifs : élaboration des portraits fauniques de deux projets de pourvoiries, achèvement de trois plans de gestion et mise en chantier de trois nouveaux plans.

— Réalisation d'une pêche expérimentale aux lacs Parent et Duparquet dans le but d'acquérir des connaissances sur l'état des populations de dorés jaunes en territoire libre.

— Amélioration de la qualité des infrastructures et des services gérés par le Ministère dans la partie nord de la réserve faunique La Vérendrye.

— Consolidation des infrastructures du parc d'Aiguebelle dont la clientèle a grimpé de 54 % en 1990-1991.

— Production de l'inventaire des équipements de loisir des municipalités régionales de comté Vallée-de-l'Or et Abitibi-Ouest en collaboration avec le Conseil régional des loisirs.

Perspectives

- Intégrer une partie de la réserve faunique d'Aiguebelle au parc du même nom.
- Élaborer le plan de gestion de la réserve faunique La Vérendrye en concertation avec le milieu.

- Assurer la mise en place de la pourvoirie à droits exclusifs lac Dumoine et réaliser les étapes conduisant aux appels d'offres publics pour la création de deux pourvoiries à droits exclusifs prévues au macrozonage.
- Procéder à un recensement de pêche et à une pêche expérimentale au réservoir Decelles.
- Collaborer au plan régional de développement de la villégiature sur les terres publiques en y intégrant les préoccupations du Ministère dans le respect de l'entente intervenue.
- Développer, au sein de la Direction régionale, une démarche qui assurerait une action concertée auprès des Autochtones de la région et en sensibiliser le personnel du Ministère.

Direction régionale de la Côte-Nord

Réalisations

Révision du contingentement de la capture du cerf de Virginie de l'île d'Anticosti

Les résultats des travaux de recherche réalisés par la Direction régionale font ressortir que la distribution de la population du cerf sur l'île d'Anticosti n'est pas homogène, mais plutôt reliée à l'habitat. Les densités présentes sont plus élevées que celles déterminées lors des inventaires antérieurs. Comme le contingentement de capture de 1,0 cerf/km^2 n'a aucun effet négatif sur cette population de cerfs et que certains supportent des densités pouvant accepter une capture plus importante, il a été décidé de réévaluer les contingentements afin de les ajuster aux densités réelles de cerfs.

À la suite de ces réévaluations, 4 des 6 pourvoiries conservent le statu quo en ce qui a trait au contingentement de capture, une pourvoirie se voit octroyer une augmentation de 34 % et la Société des établissements de plein air (SÉPAQ) qui couvre près de 60 % du territoire de l'île augmente son contingentement de capture de 34 % sur la moitié de son territoire, double le contingentement sur un quart de son territoire et garde le statu quo sur le dernier quart. Potentiellement, près de 1 600 chasseurs supplémentaires (5 000 présentement) pourraient exercer leur activité à l'île d'Anticosti, amenant de nouvelles retombées économiques de plusieurs millions de dollars.

Rachat de pêches commerciales

L'état précaire des stocks de saumons des rivières Franquelin, Aux Rochers et Mingan a entraîné la fermeture complète de la pêche commerciale dans les zones d'influence de ces rivières pour 1991. Cette mesure correspond à l'ordre de priorité édicté par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune pour la répartition de la ressource. Considérant les retombées économiques liées à la pêche sportive et la demande croissante pour cette activité, une reprise de la pêche commerciale du saumon était peu probable dans un avenir rapproché. Le Ministère a donc privilégié une solution basée sur des ententes de gré à gré afin de dédommager les pêcheurs pour la perte de leurs privilèges de pêche, solution qui tient compte du lourd contentieux qui oppose la Couronne aux pêcheurs commerciaux. La somme nécessaire pour compenser la perte de revenus des pêcheurs commerciaux et racheter leurs privilèges s'est élevée à 643 903 $. Pour les secteurs visés par ce rachat, les pêcheurs commerciaux capturaient environ 2 000 saumons annuellement.

Perspectives

- Donner suite au consensus issu du Sommet québécois sur la faune en orientant et en maintenant les efforts pour améliorer la gestion des rivières à saumon.
- Mettre en application le Programme de développement économique du saumon (PDES). Pour la première phase de préparation des plans de mise en valeur, 16 groupes sont actuellement inscrits, préoccupés par le développement économique de 21 rivières à saumon de la région.
- Mettre en application, pour la saison de pêche commerciale au saumon de 1992, une politique de contingentement par secteur qui sera davantage associée à une base biologique.

Direction régionale du Nouveau-Québec

Réalisations

— Réalisation d'inventaires sur le caribou et l'orignal avec la collaboration d'Hydro-Québec.

— Production d'un code d'éthique pour les chasseurs de caribou afin de répondre aux exigences des organismes chargés de l'homologation des trophées de chasse.

— Réalisation de divers aménagements dans les réserves fauniques dont les travaux d'infrastructure à la baie Pénicouane du lac Mistassini et la réfection des unités sanitaires au camping du lac Albanel.

— Mise en application de la politique du loisir nordique en supportant financièrement l'Administration régionale Kativik.

— Consultation auprès des parties autochtones et de l'Association des pourvoyeurs du Nouveau-Québec et dépôt de la version finale du document sur les orientations et mesures en matière de développement de la pourvoirie au nord du 49^e parallèle.

— Entente à court terme avec les Cris sur les pêcheries commerciales dans le secteur de Waswanipi.

— Production d'un plan de gestion du caribou en collaboration avec la Direction de la gestion des espèces et des habitats.

— Gestion et suivi de l'exploitation de deux rivières à omble chevalier dans le secteur de Kangiqsualujjuaq. Ce dossier mené en étroite collaboration avec les responsables de la Société Makivik avait pour but d'assurer la pérennité des stocks dans les rivières George et Koroc. Cette intervention de la Direction régionale du Nouveau-Québec découlait d'une volonté locale de pratiquer une pêcherie commerciale et d'exploiter des pourvoiries sur ces rivières. À la suite des rencontres avec les représentants inuit il y a deux ans, un moratoire concernant l'exploitation a été décrété et accepté par la population locale, le tout sujet à réévaluations périodiques.

— Atteinte du rythme de croisière de l'activité « chasse au caribou dans la zone 22 ». Cette situation a permis d'augmenter de 500 le nombre de chasseurs, de définir la saison du 15 novembre au 15 février et de laisser la latitude aux chasseurs d'inscrire leurs gibiers dans tous les bureaux du Service de la conservation de la faune à la grandeur du Québec. Cette activité en sera à sa troisième année d'opération en 1991-1992.

Perspectives

- Démarrer le projet de commercialisation de la faune avec les parties autochtones signataires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ).
- Négocier des ententes avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, la municipalité de la Baie-James et les parties autochtones pour doter la région du Nouveau-Québec d'une politique de villégiature au nord du 49^{e} parallèle.
- Évaluer le potentiel de récolte de l'esturgeon dans le secteur de la Baie-James.
- Effectuer une campagne de sensibilisation auprès des Cris et de la clientèle du Ministère sur la gestion des déchets dans les réserves fauniques Assinica et Albanel, Mistassini et Waconichi.

Répartition de l'effort en heures et des dossiers traités en regard de la protection de la faune et de l'éducation à la conservation de la faune selon les Directions régionales du Ministère, 1990

Directions régionales du Ministère	Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	Saguenay — Lac-Saint-Jean	Québec	Mauricie — Bois-Francs	Estrie[2]	Montréal	Outaouais	Abitibi-Témiscamingue	Côte-Nord	Nouveau-Québec	Total
Protection de la faune											
Effort total en heures	143 246	49 800	81 120	77 278	28 481	60 301	61 754	51 000	82 420	35 834	671 234
Nombre de dossiers sans infraction	1 432	521	3 090	3 692	3 445	4 328	1 040	802	1 515	396	20 261
Nombre de dossier avec infraction	1 067	721	1 035	868	832	2 016	1 472	1 034	501	192	9 738
Nombre total de chefs d'accusations				1 064							1 064
Nombre total d'opérations spéciales				52[1]							52
Éducation à la conservation de la faune											
Effort total en heures	3 798	2 285	6 145	2 563	2 537	5 542	3 660	3 639	3 364	1 281	34 814
Nombre d'interventions	382	459	747	590	576	1 438	460	789	325	172	5 938
Nombre de personnes rencontrées	50 000	66 731	109 425	48 623	78 115	179 750	38 162	4 414	14 712	6 240	596 172
Nombre d'intervention auprès des médias									43		43
Cote d'écoute approximative									10 000		10 000

1. Les 52 opérations spéciales réalisées dans la région Mauricie — Bois-Francs ont généré 260 chefs d'accusation.
2. À la suite du transfert du bureau de Victoriaville à la région Mauricie — Bois-Francs au cours de l'année 1990-1991, le territoire d'intervention du Service de la conservation de la faune a dû être réorganisé.

Direction générale du loisir, des sports et des parcs

Dans le cadre de la mission loisir, la Direction générale du loisir, des sports et des parcs a pour responsabilité de recommander les orientations et politiques ministérielles dans les secteurs sous sa juridiction, soit les sports, l'activité physique, le loisir culturel, le loisir socio-éducatif, le loisir scientifique, le loisir touristique, les parcs, le plein air, les programmes à la jeunesse, les équipements de loisir et les programmes municipaux.

Mandat

- Définir les objectifs et déterminer les priorités d'action du Ministère pour les secteurs relevant de sa compétence.
- S'assurer que le développement des orientations, politiques, priorités et programmes s'effectue en collaboration avec les autres secteurs du Ministère appelés à participer à leur mise en oeuvre.
- Procéder aux études, aux inventaires et aux consultations visant à connaître les besoins de récréation de la population et à déterminer les objectifs de protection du patrimoine naturel. Ces actions permettent d'identifier les programmes requis, de fixer la localisation et la délimitation des parcs et de déterminer les programmes d'équipements de loisir appropriés.
- Coordonner la mise en application de la Loi sur les parcs et de la politique sur leur développement et leur exploitation.
- Développer et maintenir des relations avec les principaux partenaires du milieu afin de connaître leurs besoins, attentes et réactions face aux orientations, politiques et programmes du Ministère ainsi qu'à l'égard des résultats atteints par ceux-ci.
- Superviser les travaux des unités administratives sous son autorité.
- Assurer la représentation du Ministère et la concertation ministérielle et extraministérielle dans les domaines de sa compétence.

Orientations sectorielles

Pour réaliser la mission loisir, la Direction générale du loisir, des sports et des parcs poursuit son intervention en fonction des orientations sectorielles triennales qui ont force jusqu'en 1992 :

— Donner suite aux consensus issus du Sommet québécois du loisir, notamment :

- en poursuivant la mise en oeuvre de la politique québécoise de développement de l'excellence sportive;
- en actualisant les axes d'intervention sur la concertation des partenaires, notamment le comité de concertation scolaire-municipale et les tables d'harmonisation dans le domaine du sport;
- en assurant, de concert avec le milieu associatif et le milieu municipal, une meilleure complémentarité des principaux partenaires du loisir sur le plan social;
- en facilitant la tenue de rencontres, les échanges et la réflexion entre les partenaires sur le rayonnement des actions des organismes de loisir;
- en poursuivant la réalisation des productions du loisir scientifique.

— Participer à la création et à l'amélioration des programmes en loisir afin qu'ils correspondent au mieux aux besoins des clientèles.

— Favoriser la consolidation et le développement de parcs.

— Élaborer et concrétiser une stratégie en loisir visant les clientèles spécifiques suivantes : les jeunes, les personnes âgées, la famille, les femmes, les personnes handicapées et les Autochtones.

Réalisations

Révision de politiques et programmes

— Révision du programme d'assistance financière aux réseaux d'hébergement socio-touristique afin d'assurer une plus grande accessibilité des lieux de plaisance à l'ensemble des Québécois, particulièrement les jeunes, les personnes handicapées et les familles dont plusieurs comptent parmi les plus démunies. Les changements majeurs touchent l'aide au fonctionnement, l'aide aux immobilisations et l'aide à l'élaboration de plans directeurs.

— Révision du programme de reconnaissance et de financement des organismes provinciaux de loisir qui a amené une large consultation des partenaires et qui a débouché sur un programme à deux volets, soit une enveloppe globale de gestion et une enveloppe pour la réalisation de projets.

— Révision du programme de reconnaissance et de financement des centres communautaires de loisir qui repose désormais sur trois critères : le pourcentage du personnel attaché à l'animation loisir, l'indice de pauvreté du milieu où sont situés les centres et le budget d'opération.

— Révision du programme de soutien financier au développement de l'excellence s'adressant aux fédérations sportives provinciales pour en arriver à un nouveau modèle de répartition de l'enveloppe budgétaire déterminée selon une évaluation quantitative de l'intérêt à investir dans le développement de l'excellence dans chacune des disciplines et selon la nature du plan de développement de l'excellence conçu par la fédération. L'objectif vise à placer 30 % d'athlètes québécois dans les équipes canadiennes participant aux grands jeux.

— Actualisation des normes du programme Chantiers jeunes bénévoles (maintenant Chantiers jeunesse), adoptées pour une période de deux ans.

— Élaboration et mise en oeuvre du programme de soutien aux organismes régionaux de loisir scientifique et élaboration et mise en oeuvre du programme de soutien au loisir assisté pour les personnes vivant avec un handicap. Ces programmes ont nécessité respectivement des investissements de 180 000 $ et de 100 000 $.

Élaboration et mise en oeuvre de nouveaux programmes ou de plans d'action

— Élaboration d'un programme de manifestations culturelles de la jeune relève culturelle amateure afin d'augmenter la participation d'un plus grand nombre de jeunes aux activités de loisir culturel. Le but de ce programme est de favoriser l'émergence de talents dans les disciplines culturelles reconnues et de collaborer à la promotion des créations jeunesse dans divers champs d'activités. En 1990-1991, le Ministère a soutenu 15 projets de manifestations culturelles d'envergure provinciale, canadienne ou internationale et 14 projets d'envergure régionale. En tout, 32 000 jeunes ont participé à ces 29 manifestations. C'est également dans le cadre de ce programme que le Ministère a subventionné trois organismes jeunesse (OXY-jeunes, Création ETC et les productions québécoises Pro-Art inc.) pour l'organisation d'un rendez-vous culturel provincial et régional à Montréal, Laval et Québec.

— Soutien aux bénévoles par la création du programme « Support à l'action bénévole » visant les corporations sans but lucratif et les municipalités dans leurs efforts pour combler des besoins communautaires en activités et en équipements de loisir. Ce programme remplace le programme « opération comtés » ainsi que le volet « PADEL » consacré aux équipements immobiliers légers.

— Élaboration, avec le ministère de l'Éducation du Québec et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, de programmes de reconnaissance et de financement d'écoles sports-études à travers le Québec. Outre les écoles de niveau collégial, trois écoles de niveau secondaire ont vu le jour là où les concentrations d'athlètes le justifiaient.

— Adoption et mise en oeuvre d'un plan d'action sur la concertation scolaire-municipale visant l'augmentation du nombre d'ententes scolaires-municipales et intermunicipales.

— Mise en oeuvre du plan d'action triennal de la politique du bénévolat en loisir, notamment, par la production d'un guide de soutien et de valorisation des bénévoles, la distribution de 50 000 certificats de reconnaissance à des bénévoles en loisir, l'analyse des contenus de formation pour en établir les tables d'équivalence avec la formation collégiale donnée au sein du réseau des cégeps.

— Adaptation du plan d'action en matière de dopage dans le sport à la suite du dépôt du rapport de la Commission Dubin.

— Conception d'un plan d'action en matière de formation et de perfectionnement des entraîneurs afin d'améliorer l'encadrement direct de l'athlète, priorité de la politique québécoise de développement de l'excellence sportive et de la politique du sport.

— Lancement et mise en oeuvre du plan d'action en matière de hockey.

Les clientèles prioritaires

— Intervention du Ministère auprès des jeunes par le soutien de programmes tels que « Jeunes volontaires » qui a accueilli près de 3 000 jeunes dans plus de 1 000 projets au cours de la dernière année, « Chantiers jeunes bénévoles » et « Jeune relève culturelle amateure ».

— Tenue des Jeux d'hiver du Canada au cours desquels les athlètes québécois se sont particulièrement illustrés. Ils se sont mérité 141 médailles dont 63 d'or, 45 d'argent et 33 de bronze, terminant ainsi premiers au tableau des médailles.

— Tenue des Jeux du Québec d'hiver. Cette 26e finale a réuni 3 000 bénévoles et 3 000 participants.

— Injection de 200 000 $ au programme Viactive qui s'adresse aux aînés et intensification du programme Kino-Québec. Viactive a un bilan très révélateur : 1 000 regroupements d'aînés ont adhéré au programme; plus de 2 000 aînés ont été formés et animent le programme auprès de leurs pairs; plus de 40 000 aînés participent sur une base hebdomadaire aux séances d'activité physique.

— Soutien à seize organismes régionaux de loisir pour personnes handicapées ainsi qu'à l'Association québécoise de loisir pour personnes handicapées.

— Soutien aux dix-huit conseils régionaux de l'Âge d'or.

— Soutien aux neuf conseils du loisir scientifique.

— Soutien aux dix associations régionales de scouts et guides.

— Élaboration d'un cadre d'intervention à l'égard des Autochtones.

Création d'outils de financement alternatif

— Création d'une corporation responsable de la recherche de financement alternatif, soit la Société de développement du loisir et du sport du Québec. Celle-ci a reçu en 1990-1991 une subvention de démarrage de 400 000 $.

— Amorce d'une étude de faisabilité visant le soutien financier du secteur privé au développement des parcs par le biais d'une approche philanthropique.

Développement du réseau de parcs

— Création du parc d'Oka en vertu de la Loi sur les parcs.

Autres activités

— Organisation de cérémonies de signature de l'entente fédérale-provinciale relative au parc marin du Saguenay et tenue d'une consultation publique conjointe sur la limite du projet de ce parc qui a amené le dépôt de 70 mémoires.

— Mise en oeuvre de l'activité de promotion de l'activité physique de la « Semaine Québec-Canada en forme » qui a rejoint près de 900 000 Québécois et Québécoises en 1990.

— Collaboration à l'énoncé de politique gouvernementale en matière d'immigration et d'intégration des communautés culturelles; élaboration et mise en oeuvre d'un plan triennal de communication à l'intention des clientèles des communautés culturelles.

— Élaboration d'un plan de mise en réserve de sites potentiels de parcs au nord du 49e parallèle.

— Apport d'une assistance technique pour le réseau de parcs en matière de gestion des ressources naturelles et d'éducation au milieu naturel.

Perspectives

Révision de politiques et programmes

- Réviser le programme de reconnaissance et de financement des organismes régionaux de loisir en consultation avec les associations régionales.
- Mettre en application le programme de reconnaissance et de financement des organismes provinciaux de loisir.
- Réviser le programme « Chantiers jeunesse » et renégocier le protocole d'entente avec le Mouvement québécois des chantiers.
- Réviser le programme de soutien aux clubs sportifs.
- Renouveler le programme de reconnaissance et de financement des conseils régionaux de loisir, 1991 étant la dernière année du programme actuel.
- Actualiser le programme de reconnaissance et de financement des centres communautaires de loisir en fonction des nouveaux critères établis.
- Réviser le programme relatif aux équipements lourds (problématique et stratégie).

Mise en oeuvre de programmes ou de plans d'action

- Créer, à la suite du plan d'action de la politique sur le bénévolat, un Prix du bénévolat en loisir.
- Mettre en oeuvre le programme de support à l'action bénévole.
- Produire des guides techniques sur les processus d'élaboration d'ententes scolaires-municipales et sur les coûts excédentaires à la suite du plan d'action sur la concertation scolaire-municipale.
- Mettre en oeuvre la version révisée du plan d'action en matière de lutte au dopage en sport.
- Poursuivre les travaux du Comité de suivi du plan d'action sur le hockey mineur.
- Mettre en oeuvre le plan d'action en matière d'amélioration de la formation et du perfectionnement des entraîneurs.
- Mettre en oeuvre un plan d'action portant sur la lutte aux abus sexuels dans le sport.
- Déterminer des orientations en matière de loisir culturel.

Les clientèles prioritaires

- Évaluer la situation dans le cadre du dossier Jeunes volontaires et renforcer le réseau des bénévoles.
- Poursuivre la performance du programme Chantiers jeunesse afin de permettre la réalisation de plus de 30 chantiers mettant à contribution près de 350 jeunes.
- Poursuivre les efforts du Ministère en vue de soutenir la jeune relève culturelle amateure considérant que les jeunes préparent l'avenir du fait français et d'une culture francophone forte en Amérique du Nord. Faire l'inventaire des organismes culturels s'adressant à la jeunesse aux paliers provincial et régional.
- Participer à la tenue de la 27^{e} finale des Jeux d'été du Québec qui se tiendra à Laval au cours de l'été 1991.
- Intensifier le programme « Viactive » qui s'adresse aux aînés par la réalisation de stages de formation et la définition de moyens appropriés afin de rejoindre la clientèle des aînés non regroupés.

Création d'outils de financement alternatif

- Élaborer une étude de faisabilité concernant la mise en application d'un programme de garantie de prêts afin de garantir le remboursement des emprunts contractés par les organismes en loisir et en faune. Cette garantie de prêt leur permettra de réaliser les investissements nécessaires à la modernisation et au développement de leurs équipements.
- Terminer l'étude de faisabilité visant la recherche de formes de financement pouvant servir au développement des parcs.

Développement du réseau de parcs

- Délimiter le périmètre des projets de parcs au nord du 49^{e} parallèle de manière à ce qu'ils puissent être inscrits sur le plan d'affectation des terres publiques.
- Revoir le plan d'équipement de quatre parcs existants.
- Poursuivre la préparation de plans directeurs de deux parcs.

Autres activités

- Publier le rapport-bilan des travaux du Comité de suivi du Sommet du loisir.
- Délimiter le parc marin du Saguenay et négocier le plan de gestion avec le gouvernement fédéral.
- Élaborer les orientations quant au dossier du positionnement loisir.
- Réviser la problématique relative aux équipements lourds (PADEL).
- Soutenir la réalisation de projets de coopération en matière de jeunesse et de sport (CONFEJES).
- Préciser le concept de parc régional.
- Poursuivre l'assistance technique en matière de gestion des ressources naturelles et d'éducation au milieu naturel.

Conclusion

Au cours de l'exercice 1991-1992, le Ministère devra, dans une conjoncture économique et budgétaire qui s'annonce particulièrement difficile, protéger les services directs à la clientèle ainsi que les budgets de transfert consentis aux organismes qui contribuent d'une façon ou l'autre à l'atteinte de ses objectifs ministériels. Également, le Ministère sauvegardera autant que possible les emplois dans les localités dont l'activité économique est très liée à ses opérations.

En ce qui a trait à la réalisation de projets moteurs, le Ministère terminera les démarches entreprises en vue de la création de la « Société de développement du loisir et des sports », laquelle constituera une réponse tangible aux besoins de financement alternatif des organismes de loisir et de sport. Également, les efforts se poursuivront en vue de la création du parc marin du Saguenay.

Dans le domaine de la faune, l'expérimentation de la « gestion intégrée des ressources » devra débuter avec la collaboration des ministères des Forêts, de l'Énergie et des Ressources ainsi que de l'Environnement.

De plus, le Ministère prévoit la mise en oeuvre du chapitre sur les habitats fauniques contenu à l'intérieur de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Enfin, le Ministère poursuivra auprès de l'ensemble de son personnel la consolidation et l'intégration la plus poussée possible des concepts et valeurs nécessaires à l'amélioration de la qualité des produits qu'il offre à la population québécoise.

Annexe I

Appellation officielle des territoires sous la responsabilité du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. (31 mars 1991).

Parcs

Parc de conservation d'Aiguebelle
Parc de conservation du Bic
Parc de conservation de la Jacques-Cartier
Parc de récréation de Frontenac
Parc de conservation de la Gaspésie
Parc de conservation des Grands-Jardins
Parc de conservation de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé
Parc de récréation des Îles-de-Boucherville
Parc de conservation de Miguasha
Parc de récréation du Mont-Orford
Parc de conservation du Mont-Saint-Bruno
Parc de récréation du Mont-Tremblant
Parc de conservation de la Pointe-Taillon
Parc de conservation du Saguenay
Parc de récréation de la Yamaska
Parc de récréation d'Oka

Parc en voie de création

Parc marin du Saguenay

Réserves fauniques

Réserve faunique Ashuapmushuan
Réserve faunique d'Assinica
Réserve faunique Baldwin
Réserve faunique de Cap-Chat
Réserve faunique des Chic-Chocs
Réserve faunique de Duchénier
Réserve faunique de Dunière
Réserve faunique des lacs Albanel-Mistassini-et-Waconichi
Réserve faunique des Laurentides
Réserve faunique La Vérendrye
Réserve faunique Mastigouche
Réserve faunique de Matane
Réserve faunique de Papineau-Labelle
Réserve faunique de Plaisance
Réserve faunique de Port-Daniel
Réserve faunique de Portneuf
Réserve faunique de Rimouski
Réserve faunique de la Rivière-Cap-Chat
Réserve faunique de la Rivière-Matane
Réserve faunique de la Rivière-Matapédia
Réserve faunique de la Rivière-Moisie
Réserve faunique de la Rivière-Patapédia
Réserve faunique de la Rivière-Petit-Saguenay
Réserve faunique de la Rivière-Ristigouche
Réserve faunique de la Rivière-Sainte-Anne
Réserve faunique de la Rivière-Saint-Jean
Réserve faunique Rouge-Matawin
Réserve faunique du Saint-Maurice
Réserve faunique de Sept-Îles — Port-Cartier

Équipements récréotouristiques

Aquarium du Québec
Chute de la Chaudière
Chute Montmorency
Domaine Joly de Lotbinière
Jardins de Métis
Jardin zoologique du Québec

Annexe II

Lois administrées en tout ou en partie par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ou par un organisme relevant du Ministre

- Loi sur le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (L.R.Q., c. M-30.1);
- Loi sur la conservation de la faune (L.R.Q., c. C-61);
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1);
- Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01);
- Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9);
- Loi sur les pêches (L.R.C., (1985), c. F-14);
- Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (L.R.C., (1985), c. M-7);
- Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., c. S-3.1);
- Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1);
- Loi approuvant la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (L.R.Q., c. C-67);
- Loi sur le programme d'aide aux Inuit bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage (L.R.Q., c. P-30.2);
- Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs (L.R.Q., c. P-7);
- Loi sur le Parc Forillon et ses environs (L.R.Q., c. P-8);
- Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., c. S-13.01).